



# ENSEMBLE INVESTISSONS

POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU BENIN

EMPRUNT OBLIGATAIRE TPBJ 5,70% 2023-2030

**5,70%\*** L'AN

\*Net d'impôts pour les résidents au Bénin

MONTANT INDICATIF : **70.000.000.000 FCFA**

PRIX DE L'OBLIGATION : **10.000 FCFA**

DUREE DE L'EMPRUNT : **7 ANS**

EMPRUNT OBLIGATAIRE TPBJ 6,20% 2023-2038

**6,20%\*** L'AN

\*Net d'impôts pour les résidents au Bénin

MONTANT INDICATIF : **80.000.000.000 FCFA**

PRIX DE L'OBLIGATION : **10.000 FCFA**

DUREE DE L'EMPRUNT : **15 ANS**

Période de souscription : 14 février au 06 mars 2023

Emetteur



Arrangeur et chef de file



SOCIETE DE GESTION ET  
D'INTERMEDIATION DU BENIN

Co-chefs de file



SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICA BOURSE ; AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION ; BIIC FINANCIAL SERVICES ; SGI-BENIN ; UNITED CAPITAL FOR AFRICA ; CORIS BOURSE ; SBIF ; ATIJIARI SECURITIES WEST AFRICA ; ATLANTIQUE FINANCE ; BICI BOURSE ; BNI FINANCES S.A ; BOA CAPITAL SECURITIES ; BRIDGE SECURITIES ; BSIC CAPITAL ; EDC INVESTMENT CORPORATION ; HUDSON & CIE ; MAC - AFRICAN - SGI ; NSIA FINANCE ; PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT ; SIRIUS CAPITAL ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA ; MATHA SECURITIES ; SGI MALI ; CIFA-BOURSE SA ; GLOBAL CAPITAL ; SGI NIGER ; ABCO BOURSE ; CGF BOURSE ; EVEREST FINANCE ; IMPAXIS SECURITIES ; FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI) ; INVICTUS CAPITAL & FINANCE ; SGI TOGO ; SA2IF ; ORAGROUP SECURITIES.



# SOMMAIRE

<b>ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>I - ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION.....</b>	<b>7</b>
1 - Attestation de l'émetteur .....	8
2 - Politique d'information .....	8
<b>II - PRÉSENTATION DE L'ÉMISSION .....</b>	<b>9</b>
1 - Contexte de l'opération .....	10
2 - But de l'opération et destination des fonds mobilisés .....	10
3 - Caractéristiques des emprunts .....	11
4 - Tableau d'amortissement indicatif des emprunts .....	15
5 - Modalités de souscription .....	16
<b>III - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER .....</b>	<b>17</b>
1 - Situation économique récente et perspectives .....	18
2. Finances publiques .....	22
3. Balance des paiements .....	24
4. Critères de convergence de l'UEMOA .....	25
5. Qualité de signature .....	26
6. Situation de la dette .....	29
7. Stratégie d'endettement et viabilité de la dette .....	29
8. Facteurs de risques .....	34
<b>IV - PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR .....</b>	<b>43</b>
1 - Présentation de la DGTCP .....	45
2 - Interventions de l'émetteur sur les marchés financier et monétaire .....	47
<b>ANNEXE .....</b>	<b>49</b>

# ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

---

<b>AMF-UMOA</b>	:	Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine
<b>APE</b>	:	Appel Public à l'Épargne
<b>BCEAO</b>	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BOAD</b>	:	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BOC</b>	:	Bulletin Officiel de la Cote
<b>BRVM</b>	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>BT</b>	:	Bons du Trésor
<b>BTP</b>	:	Bâtiment Travaux Publics
<b>CAA</b>	:	Caisse Autonome d'Amortissement
<b>CCJA</b>	:	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage
<b>CNSS</b>	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CPM</b>	:	Comité de Politique Monétaire
<b>DC/BR</b>	:	Dépositaire Central / Banque de Règlement
<b>DGE</b>	:	Direction Générale de l'Économie
<b>DGCE</b>	:	Direction Générale du Commerce Extérieur
<b>DGCI</b>	:	Direction Générale du Commerce Intérieur
<b>DGI</b>	:	Direction Générale des Impôts
<b>DGT</b>	:	Direction Générale du Travail
<b>DGTCP</b>	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>FAD</b>	:	Fonds Africain de Développement
<b>FBCF</b>	:	Formation Brute de Capital Fixe
<b>FCFA</b>	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FMI</b>	:	Fonds Monétaire International
<b>GUFE</b>	:	Guichet Unique de Formalisation des Entreprises
<b>GUOCE</b>	:	Guichet Unique des Opérations de Commerce Extérieur
<b>IDA</b>	:	Association Internationale de Développement
<b>INStaD</b>	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>OAT</b>	:	Obligations Assimilables du Trésor
<b>ODD</b>	:	Objectifs de Développement Durable
<b>OHADA</b>	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>PAG</b>	:	Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>PNG</b>	:	Position Nette du Gouvernement
<b>SARL</b>	:	Société A Responsabilité Limitée
<b>SCN</b>	:	Système de Comptabilité Nationale
<b>SGI</b>	:	Société de Gestion et d'Intermédiation
<b>SMDT</b>	:	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
<b>UEMOA</b>	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	:	Union Monétaire Ouest Africaine

# AVERTISSEMENT

L'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.





# I - ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

---



## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Fait à Cotonou, le 07 février 2023



Le Directeur général du Trésor  
et de la Comptabilité publique,

Oumara KARIMOU ASSOUMA

## 2 - POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA assurera la politique d'information.

### Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.  
Avenue Jean-Paul II, route de l'aéroport Cardinal Bernardin GANTIN, Cotonou-BENIN.

**Oumara KARIMOU ASSOUMA**

Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité  
Publique

Tél. : 00229 65 00 68 00

[karimou.assouma@tresorbenin.bj](mailto:karimou.assouma@tresorbenin.bj)

**Yaovi Clément AZIAGNIKOUDA**

Directeur des Affaires Monétaires et Financières

Tél. : 00229 65 00 68 09

[clement.aziagnikouda@tresorbenin.bj](mailto:clement.aziagnikouda@tresorbenin.bj)



## II - PRESENTATION DE L'EMISSION

---

## 1 - CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Au terme de l'exécution du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021, le Bénin a obtenu plusieurs résultats significatifs.

En effet, le Bénin s'est révélé au monde comme un pays attractif et propice à l'investissement productif d'emplois et de revenus grâce aux réformes opérées sur l'environnement des affaires ainsi que sur le cadre macro-économique et budgétaire. Il s'est davantage mieux équipé que par le passé comme en témoigne les nombreuses infrastructures (énergie, eau, routes, numérique, centres de santé, centres d'éducation et de formation, sport, etc.) qui jalonnent tout le pays. L'une des conséquences de toutes ces actions est que depuis le 1er juillet 2020, le Bénin a quitté le groupe des pays à faibles revenus pour intégrer celui des pays à revenus intermédiaires selon le classement de la Banque Mondiale.

Il est donc impérieux de poursuivre la politique audacieuse de réforme de l'Etat en vue d'accroître sa capacité à satisfaire les besoins vitaux et continus des populations, d'assurer sa propre protection contre les potentielles atteintes intérieures et extérieures.

Ainsi, s'appuyant sur les piliers du Plan National de Développement et les acquis du PAG 2016 – 2021, le Bénin s'est doté d'un **Programme d'Actions du Gouvernement 2021 – 2026** dont la finalité est d'accélérer le développement économique et social du Bénin. Le PAG 2021 – 2026 repose sur les piliers suivants : (1) renforcer la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance ; (2) poursuivre la transformation structurelle de l'économie et (3) accroître durablement le bien-être social des populations.

Le portefeuille des projets du PAG 2021 – 2026 est estimé à 12 011 milliards de FCFA, soit une hausse de 33% par rapport à l'enveloppe initiale du PAG 2016 – 2021 estimée à 9 039 milliards de FCFA (mais dont le cumul des projets engagés a atteint les 10 126 milliards de FCFA).

Les prévisions de la loi de finances pour la gestion 2023 s'élèvent à **3 033,337 milliards de francs CFA** dont 959,750 milliards de FCFA en investissement.

C'est dans ce contexte et en respect du programme des émissions définies au titre de l'exercice 2023, que l'Etat béninois se propose de recourir au marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) pour l'émission d'un Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne, afin de

mobiliser des fonds, après les émissions de 2022, réalisées avec succès.

Par **l'arrêté 2023 N°293-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/SP du 02 février 2023** fixant les conditions d'émission simultanée d'obligations du Trésor par syndication le 14 février 2023, le Ministre de l'Economie et des Finances autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Bénin à procéder à l'émission simultanée d'obligations du Trésor par syndication sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine pour un montant indicatif de **FCFA cent cinquante milliards (150 000 000 000)**. Le montant de cette émission simultanée est réparti comme suit : « TPBJ 5,70% 2023-2030 » pour un montant indicatif de **FCFA soixante-dix milliards (70 000 000 000)** et « TPBJ 6,20% 2023-2038 » pour un montant indicatif de **FCFA quatre-vingt milliards (80 000 000 000)**.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a désigné la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), chargée de la gestion du portefeuille des titres de l'Etat, pour le représenter aux fins de l'émission de ces emprunts.

Pour l'arrangement et la structuration de cette émission, la **Société de Gestion et d'Intermédiation du Bénin (SGI-BENIN)** a été retenue en qualité d'arrangeur et chef de file de l'opération, dans le cadre d'une consultation restreinte. Elle se fera accompagnée de trois Co-Chefs de file : **SGI BIIC FINANCIAL SERVICES, SGI AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION** et **SGI UNITED CAPITAL FOR AFRICA** ainsi que d'un syndicat de placement.

## 2 - BUT DE L'OPÉRATION ET DESTINATION DES FONDS MOBILISÉS

Le montant mobilisé par cette opération servira principalement au financement d'une partie des investissements prévus au programme national d'investissements et déclinés dans la loi de finances de l'année 2023 en vue de la poursuite de la transformation structurelle de l'économie.

La finalité du Programme d'Actions du Gouvernement 2021 – 2026 est d'accélérer le développement économique et social du Bénin.

Les investissements en 2023 permettront la réalisation de nombreux projets dans les domaines essentiels et prioritaires comme : l'assainissement du cadre de vie, la protection sociale/les affaires sociales et la microfinance, l'éducation, l'eau, l'énergie, la santé, le numérique, la sécurité et la protection civile, l'emploi des jeunes, les sports, l'agriculture, etc..

### 3 - CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS

Les principales caractéristiques de ces emprunts se présentent comme suit :

**TABLEAU N°1 : CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS**

Emetteur	Etat du Bénin (par le biais de la DGTCP)
Dénomination	« TPBJ 5,70% 2023 – 2030 » et « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 »
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne.
Durée des Emprunts	* 7 ans pour le « TPBJ 5,70% 2023 – 2030 » * 15 ans pour le « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 ».
Montant indicatif de l'Émission	70 000 000 000 FCFA sur la maturité de 7 ans 80 000 000 000 FCFA sur la maturité de 15 ans
Valeur Nominale	10 000 FCFA par Obligation
Nombre de Titres	7 000 000 obligations sur la maturité de 7 ans 8 000 000 obligations sur la maturité de 15 ans
Prix d'Émission	10 000 FCFA
Forme des Titres	Les titres seront sous forme dématérialisée, au porteur, inscrits en compte auprès des SGI de l'UEMOA ou des banques teneurs de comptes/conservateurs agréées par l'AMF-UMOA et conservés dans les livres du DC/BR.  Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.
Date de Jouissance	13 mars 2023
Période de Souscription	La période de souscription est prévue du 14 février au 06 mars 2023. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin par l'Émetteur après saisine de l'AMF-UMOA.
Taux d'Intérêts	* 5,70% annuel pour le « TPBJ 5,70% 2023 – 2030 » * 6,20% annuel pour le « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 »
Intérêts – Amortissement	* Pour le « TPBJ 5,70% 2023 – 2030 », le paiement des intérêts se fera annuellement, les 13 mars de chaque année à compter de la date de jouissance jusqu'au 13 mars 2030 et pour la première fois le 13 mars 2024 ou le premier jour ouvré suivant ce jour.  * Pour le « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 », le paiement des intérêts se fera annuellement, les 13 mars de chaque année à compter de la date de jouissance jusqu'au 13 mars 2038 et pour la première fois le 13 mars 2024 ou le premier jour ouvré suivant ce jour.  * Pour le « TPBJ 5,70% 2023 – 2030 », le remboursement du capital se fera annuellement, par séries égales (amortissement constant) conformément au tableau d'amortissement indicatif de cet emprunt.  * Pour le « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 », le remboursement du capital se fera annuellement, par séries égales (amortissement constant) conformément au tableau d'amortissement indicatif de cet emprunt.
Amortissement Anticipé par Rachats ou Offres Publiques	L'émetteur se réserve le droit de procéder, à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

<b>Remboursement anticipé au gré de l'Emetteur</b>	Sous réserve du préavis mentionné dans le paragraphe suivant, l'émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment, à partir de la date d'anniversaire de la date de jouissance, au remboursement des Obligations en circulation, au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date du remboursement. En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.
<b>Information du Public à l'Occasion du Remboursement Normal ou Anticipé</b>	L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la BRVM pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titre à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux (2) mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au BOC et d'un avis de la BRVM.
<b>Annulation des Obligations</b>	Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.
<b>Assimilations Ultérieures</b>	Au cas où l'émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs, et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
<b>Garantie</b>	Cette émission bénéficie de la Garantie Souveraine de l'Etat du Bénin.
<b>Rang de la Créance</b>	Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang entre eux, et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'émetteur.
<b>Mécanisme de paiement</b>	Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public, donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du DC/BR qui procèdera au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.
<b>Liquidité/Refinancement</b>	Les Obligations « TPBJ 5,70% 2023-2030 » et « TPBJ 6,20% 2023-2038 » sont admissibles aux guichets de refinancement de la BCEAO.
<b>Représentation des Porteurs de Titres</b>	Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatifs aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit, pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.
<b>Fiscalité</b>	Les revenus liés à ces titres sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur au Bénin et soumis à la législation fiscale applicable aux revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts.
<b>Cotation des Titres</b>	La cotation des emprunts obligataires « TPBJ 5,70% 2023 – 2030 » et « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.
<b>Code ISIN</b>	* L'emprunt obligataire « TPBJ 5,70% 2023 – 2030 » a reçu le code international BJ0000001947 du Dépositaire Central/Banque de Règlement. * L'emprunt obligataire « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 » a reçu le code international BJ0000001954 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX		
<b>Personnes concernées par l'emprunt</b>		L'émission obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'UEMOA ainsi qu'aux investisseurs institutionnels régionaux et internationaux désireux de souscrire dans l'Union.
<b>Frais d'Inscription</b>		Aucun frais n'est perçu par l'émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs en cas d'inscriptions des Obligations sur un compte auprès des SGI ou des Banques Teneurs de Comptes / Conservateurs agréés auprès de l'AMF-UMOA, des frais seront prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.
<b>Service Financier</b>		Le service financier des emprunts « TPBJ 5,70% 2023 – 2030 » et « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 » (paiement des intérêts échus et le remboursement des obligations amorties, etc.) à chaque date d'échéance sera assuré par la DGTCP du Bénin par virement au profit du DC/BR pour le compte des différentes SGI et banques teneurs de comptes qui se chargeront de payer les souscripteurs.
<b>Tribunaux Compétents en cas de litiges ou contestation</b>		La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant découler dans le cadre de cet emprunt.
<b>Droit Applicable</b>		La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.
<b>Arrangeur et Chef de File</b>		La SGI-BENIN est l'Arrangeur et le Chef de File de l'opération. A ce titre, elle structure et place les obligations suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UMOA.

#### ❖ Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI agréés par l'AMF-UMOA, dans la zone UEMOA.

**TABLEAU N°2 : SYNDICAT DE PLACEMENT**

Pays	SGI	CONTACTS
<b>BENIN</b>	<b>AFRICA BOURSE</b>	<b>(+229) 21 31 88 35/36</b>
	<b>Africaine de Gestion et d'Intermédiation</b>	<b>(+229) 21 31 87 33</b>
	<b>BIIC Financial Services</b>	<b>(+229) 21 32 48 75/76</b>
	<b>SGI-BENIN</b>	<b>(+229) 21 31 15 41/71</b>
	<b>United Capital for Africa</b>	<b>(+229) 61 18 18 00</b>
<b>BURKINA FASO</b>	<b>CORIS BOURSE</b>	<b>(+226) 50 33 14 85/50 72 73</b>
	<b>SOCIETE AFRICAINE D'INGENIERIE ET D'INTERMEDIATION FINANCIERE (SA2IF)</b>	<b>(+226) 25 36 15 13</b>
	<b>SOCIÉTÉ BURKINABÉ D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE (SBIF)</b>	<b>(+226) 25 33 04 91/92</b>
<b>COTE D'IVOIRE</b>	<b>Attijari Securities West Africa</b>	<b>(+225) 20 21 98 26/32</b>
	<b>Atlantique Finance</b>	<b>(+225) 20 31 21 21/23</b>
	<b>BICI BOURSE</b>	<b>(+225) 20 20 16 68</b>

<b>Pays</b>	<b>SGI</b>	<b>CONTACTS</b>
	<b>BNI FINANCES S.A</b>	<b>(+225) 20 31 07 77</b>
	<b>BOA Capital Securities</b>	<b>(+225) 20 30 21 22</b>
	<b>Bridge Securities</b>	<b>(+225) 74 80 84 00</b>
	<b>BSIC Capital</b>	<b>(+225) 20 31 71 11</b>
	<b>EDC Investment Corporation</b>	<b>(+225) 20 21 10 44</b>
	<b>Hudson &amp; Cie</b>	<b>(+225) 20 33 22 23</b>
	<b>MAC – AFRICAN – SGI</b>	<b>(+225) 22 46 18 92</b>
	<b>MATHA SECURITIES</b>	<b>(+225) 20 24 30 30</b>
	<b>NSIA FINANCE</b>	<b>(+225) 20 20 06 53</b>
	<b>Phoenix Capital Management</b>	<b>(+225) 20 25 75 90</b>
	<b>Sirius Capital</b>	<b>(+225) 20 24 24 65</b>
	<b>ORAGROUP SECURITIES</b>	<b>(+225) 27 20 25 55 55</b>
	<b>Société Générale Capital Securities West Africa</b>	<b>(+225) 20 20 12 65</b>
<b>MALI</b>	<b>CIFA-BOURSE SA</b>	<b>(+223) 76 19 19 82</b>
	<b>GLOBAL CAPITAL</b>	<b>(+223) 66 75 63 19</b>
	<b>SGI Mali</b>	<b>(+223) 20 29 41 19</b>
<b>NIGER</b>	<b>SGI Niger</b>	<b>(+227) 20 73 78 18</b>
<b>SENEGAL</b>	<b>ABCO BOURSE</b>	<b>(+221) 33 822 68 00</b>
	<b>CGF Bourse</b>	<b>(+221) 33 864 97 97</b>
	<b>EVEREST FINANCE</b>	<b>(+221) 33 822 87 00</b>
	<b>FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI)</b>	<b>(+221) 33 867 60 42</b>
	<b>IMPAXIS SECURITIES</b>	<b>(+221) 33 869 31 40/47</b>
	<b>Invictus Capital &amp; Finance</b>	<b>(+221) 33 864 58 58</b>
<b>TOGO</b>	<b>SGI Togo</b>	<b>(+228) 22 22 31 45</b>

## 4 - TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DES EMPRUNTS

Le tableau d'amortissement de chacun des deux emprunts se présente comme suit :

**TABLEAU N°3 : AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT « TPBJ 5,70% 2023 – 2030 »**

Années	Capital début Période	Intérêts Annuel 5,70%	Amortissement du capital	Annuités (Flux Annuel)	Capital Restant dû
2024	70 000 000 000	3 990 000 000	10 000 000 000	13 990 000 000	60 000 000 000
2025	60 000 000 000	3 420 000 000	10 000 000 000	13 420 000 000	50 000 000 000
2026	50 000 000 000	2 850 000 000	10 000 000 000	12 850 000 000	40 000 000 000
2027	40 000 000 000	2 280 000 000	10 000 000 000	12 280 000 000	30 000 000 000
2028	30 000 000 000	1 710 000 000	10 000 000 000	11 710 000 000	20 000 000 000
2029	20 000 000 000	1 140 000 000	10 000 000 000	11 140 000 000	10 000 000 000
2030	10 000 000 000	570 000 000	10 000 000 000	10 570 000 000	-
<b>TOTAL</b>		<b>15 960 000 000</b>	<b>70 000 000 000</b>	<b>85 960 000 000</b>	

**TABLEAU N°4 : AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT « TPBJ 6,20% 2023 – 2038 »**

Années	Capital début Période	Intérêts Annuel 6,20%	Amortissement du capital	Annuités (Flux Annuel)	Capital Restant dû
2024	80 000 000 000	4 960 000 000	5 333 333 333	10 293 333 333	74 666 666 667
2025	74 666 666 667	4 629 333 333	5 333 333 333	9 962 666 667	69 333 333 333
2026	69 333 333 333	4 298 666 667	5 333 333 333	9 632 000 000	64 000 000 000
2027	64 000 000 000	3 968 000 000	5 333 333 333	9 301 333 333	58 666 666 667
2028	58 666 666 667	3 637 333 333	5 333 333 333	8 970 666 667	53 333 333 333
2029	53 333 333 333	3 306 666 667	5 333 333 333	8 640 000 000	48 000 000 000
2030	48 000 000 000	2 976 000 000	5 333 333 333	8 309 333 333	42 666 666 667
2031	42 666 666 667	2 645 333 333	5 333 333 333	7 978 666 667	37 333 333 333
2032	37 333 333 333	2 314 666 667	5 333 333 333	7 648 000 000	32 000 000 000
2033	32 000 000 000	1 984 000 000	5 333 333 333	7 317 333 333	26 666 666 667
2034	26 666 666 667	1 653 333 333	5 333 333 333	6 986 666 667	21 333 333 333
2035	21 333 333 333	1 322 666 667	5 333 333 333	6 656 000 000	16 000 000 000
2036	16 000 000 000	992 000 000	5 333 333 333	6 325 333 333	10 666 666 667
2037	10 666 666 667	661 333 333	5 333 333 333	5 994 666 667	5 333 333 333
2038	5 333 333 333	330 666 667	5 333 333 333	5 664 000 000	-
<b>TOTAL</b>		<b>39 680 000 000</b>	<b>80 000 000 000</b>	<b>119 680 000 000</b>	

## 5 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

### ❖ Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des SGI membres du syndicat de placement. A la signature du bulletin de souscription, il sera de la responsabilité des SGI de recevoir du souscripteur la provision correspondant à l'ordre d'achat.

### ❖ Règles d'allocation des ordres de souscriptions

Le consortium (Chef de file et Co-chefs de file) sera retenu à hauteur de 100% des souscriptions. L'allocation du consortium est faite sur la base des prises fermes convenues d'accord partie avec l'émetteur.

Les autres membres du syndicat de placement seront servis au prorata de leurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants.

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération.

Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

La SGI informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

### ❖ Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par la SGI-BENIN à travers les SGI et teneurs de comptes agréés.

### ❖ Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, le chef de file prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé à l'AMF-UMOA au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par la Circulaire 001-2005, doit être envoyé à l'AMF-UMOA avec copie au DC/BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivants la date d'allocation. L'AMF-UMOA en accuse réception.



### **III - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER**

---

## 1 - SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

L'année 2020 a été marquée au plan mondial par la pandémie de la COVID-19 qui s'est rapidement traduite en une double crise sanitaire et économique. Les mesures de restrictions prises de part et d'autre pour limiter sa propagation, ont perturbé significativement la production mondiale, induisant une récession économique générale en 2020. Dans ce contexte, le taux de croissance de l'économie béninoise est ressorti à 3,8% en 2020, contre 6,9 % en 2019.

Le relâchement progressif des mesures barrières à la COVID-19, favorisé par l'amélioration de la couverture vaccinale et la poursuite de la mise en œuvre du PAG, a permis à l'économie béninoise de rebondir en 2021 pour atteindre un taux de croissance de 7,2% après 3,8% en 2020. La hausse du niveau de richesse en 2021, est principalement induite par : i) la bonne progression des productions vivrière et d'exportation, notamment le coton ; ii) le dynamisme de l'activité de construction des infrastructures socio-économiques ; iii) la reprise de l'activité au plan mondial et l'ouverture des frontières du Nigeria.

Les espoirs de la poursuite en 2022 de la reprise telle qu'observée en 2021 seraient hypothéqués principalement par la crise en Ukraine. Il en résulterait un taux de croissance de 6,0% en 2022 contre 7,0% initialement prévu. Cette croissance reste néanmoins robuste, en dépit de son ralentissement. Elle est de deux (02) points de plus que la moyenne de l'Afrique au Sud du Sahara et plus d'un (01) point au-dessus de la moyenne de l'UEMOA. Cette robustesse tient de l'impact relativement moindre de la crise sur le secteur agricole en raison de la sécurisation faite des intrants agricoles nécessaires pour la campagne agricole 2022-2023.

Pour 2023, il est attendu un rebond de l'économie, à la suite du ralentissement anticipé pour 2022. **Ainsi, le taux de croissance devrait se situer à 6,5%, contre 6,0% en 2022.** Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs.

En perspective sur le moyen terme 2023-2025, **la croissance de l'économie béninoise devrait osciller autour de son potentiel ressorti à 6,0%**, en lien principalement avec la mise en œuvre du **Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026**, bâti sur un certain nombre de valeurs

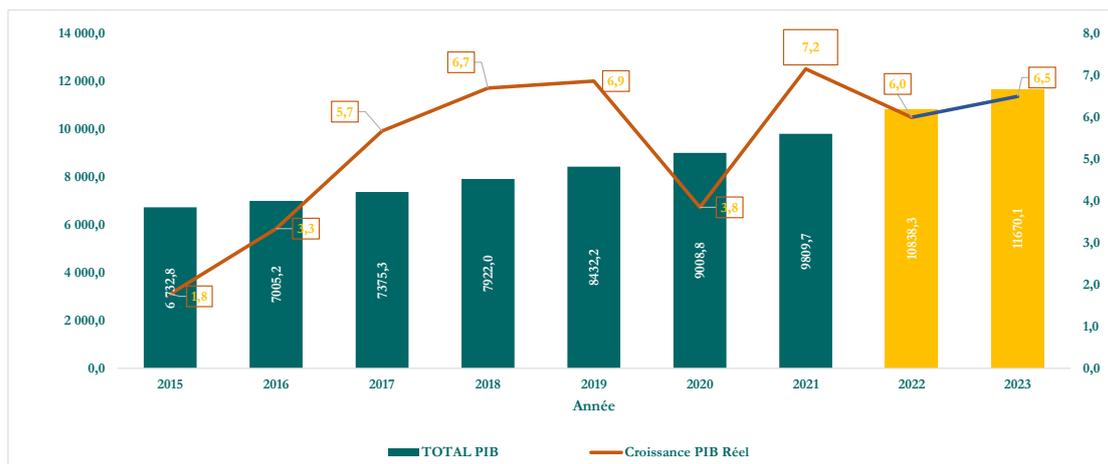
à savoir : i) un nouvel état d'esprit d'engager le pays dans une dynamique de paix, de sécurité, de bonne gouvernance et une économie prospère ; ii) une capacité du pays à valoriser ses atouts, à faire face à son destin, à ses besoins et de manière durable ; iii) le principe de responsabilité et de redevabilité.

Ainsi, après s'être focalisée sur la mise en place des fondements de la transformation structurelle, en révélant le potentiel des secteurs stratégiques, la politique économique sur la période 2023-2025 sera orientée vers la poursuite de cette dynamique, à travers deux axes principaux que sont :

- la consolidation des acquis du PAG 2016-2021, à travers i) la poursuite et le renforcement des mesures en cours visant à promouvoir les secteurs à fort potentiel dont l'agriculture, le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir, avec un accent marqué sur l'enseignement technique et la formation professionnelle ; ii) la poursuite des grands chantiers ouverts visant à combler le déficit infrastructurel du Bénin, notamment les infrastructures de transport, d'énergie et d'assainissement ;
- le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation, à la faveur du retour de l'État dans l'investissement industriel pertinent ; l'objectif étant de lancer la dynamique industrielle pour rendre l'environnement plus attrayant à l'investissement privé.

Cette politique sera appuyée par les mesures visant d'une part, l'amélioration de l'environnement des affaires afin de créer un cadre favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique et compétitif, la promotion d'un secteur industriel sélectif, et, d'autre part, à la promotion des chaînes de valeurs régionales.

**Figure 1 : Evolution du PIB nominal (milliards de FCFA) et du taux de croissance réel de 2015 à 2023**



Source : INStad/DGE, janvier 2023

### 1.1. Niveau du PIB

Le produit intérieur brut (PIB) nominal du Bénin ressortirait à en 2022 à 10.838,3 milliards de FCFA contre 9.809,7 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 10,5 %. La hausse du PIB nominal a été stimulée par l'ensemble des secteurs d'activités

et des impôts et taxes nets de subvention. Sur la période 2018-2022, le PIB nominal a enregistré une croissance moyenne de 8,0 %. Le PIB agricole<sup>1</sup> a enregistré une croissance moyenne de 8,1 % contre 10,1% et 6,6 % respectivement pour le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

**TABEAU 5 : ÉVOLUTION DU PIB NOMINAL (EN MILLIARDS DE FCFA)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Est	Prév	Prév
Secteur primaire	1776,9	1944,2	2101,2	2223,3	2266,2	2442,2	2798,6	3083,5	3361,6
Secteur secondaire	1103,2	1100,0	1114,2	1159,9	1375,5	1467,6	1615,4	1797,5	1975,9
Secteur tertiaire	3315,3	3376,7	3569,7	3865,9	4049,7	4315,0	4501,2	4910,9	5283,0
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>6195,4</b>	<b>6420,9</b>	<b>6785,1</b>	<b>7249,2</b>	<b>7691,5</b>	<b>8224,8</b>	<b>8915,2</b>	<b>9791,9</b>	<b>10620,4</b>
<b>Impôts et taxes nets des subventions</b>	<b>537,4</b>	<b>584,3</b>	<b>590,2</b>	<b>672,8</b>	<b>740,8</b>	<b>784,0</b>	<b>894,5</b>	<b>1046,5</b>	<b>1151,1</b>
<b>TOTAL PIB</b>	<b>6732,8</b>	<b>7005,2</b>	<b>7375,3</b>	<b>7922,0</b>	<b>8432,2</b>	<b>9008,8</b>	<b>9809,7</b>	<b>10838,3</b>	<b>11771,5</b>

Source : INStad-DGE, janvier 2023

### 1.2. Croissance du PIB réel

**Au plan national**, les espoirs de la poursuite en 2022 de la reprise telle qu'observée en 2021 seraient hypothéqués principalement par la crise en Ukraine. Il en résulterait un taux de croissance de 6,0% en 2022 contre 7,0% initialement prévu et une estimation de 7,2% en 2021. Cette croissance reste néanmoins robuste, en dépit de son ralentissement. Elle est de deux (02) points de plus que la moyenne de l'Afrique au Sud du Sahara et plus d'un (01) point au-dessus de la moyenne de l'UEMOA. Cette robustesse tient de l'impact relativement moindre de la crise sur le secteur agricole en raison de la sécurisation faite des intrants agricoles nécessaires

pour la campagne agricole 2022-2023. Les facteurs qui expliquent la hausse de la valeur ajoutée en 2022 se présentent ainsi qu'il suit :

Dans le **secteur primaire**, on enregistrerait une remontée de la production agricole, en lien, d'une part, avec une meilleure pluviométrie et, d'autre part, la poursuite des réformes en cours dans le secteur.

Au nombre des réformes, on peut citer : i) la mise en place à grande échelle des intrants spécifiques pour la production vivrière ; ii) le renforcement du conseil agricole ; iii) la poursuite de l'opérationnalisation des

<sup>1</sup> Agriculture au sens large

Agences Territoriales de Développement Agricole ; iv) la mise en œuvre du programme national de développement de la mécanisation agricole ; v) l'extension des capacités des usines d'égrenage ; etc.

Au niveau du **secteur secondaire**, la tendance de l'activité dans la **branche «Construction»**, qui a retrouvé de la vigueur en 2021, à la suite de quelques perturbations en 2020 du fait de la COVID-19, devrait se maintenir. Elle serait soutenue par la poursuite et l'intensification de plusieurs grands projets de construction d'infrastructures socio-économiques.

Les principaux projets qui porteraient ce dynamisme sont, entre autres : i) l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'Assainissement Pluvial de la ville de Cotonou ; ii) l'achèvement de la construction et de la modernisation de 35 marchés urbains & régionaux Phase 1 et le démarrage de la phase 2 ; iii) le démarrage de la mise en œuvre du Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires Phase 1 ; iv) la poursuite de la construction des logements sociaux, de la cité ministérielle, de l'hôpital de référence, du marché de gros, etc. ; v) la poursuite des travaux de construction du pipeline Bénin-Niger ; etc. Ainsi, les prévisions tablent sur une amélioration de 9,0% de la valeur ajoutée de la branche contre une hausse de 17,4% en 2021.

Les **industries extractives**, essentiellement dominées par l'exploitation des carrières et **celles manufacturières** qui interviennent dans la production des matériaux de construction devraient être impactées positivement par la bonne tenue de l'activité dans la branche « Construction

», notamment à travers une demande soutenue, en particulier du ciment et du fer. Ainsi, la valeur ajoutée des industries manufacturières, hors agro-alimentaires, devrait s'améliorer de 5,1% à la suite d'une hausse de 8,1% en 2021.

En ce qui concerne la branche « **Industries agro-alimentaires** », elle devrait bénéficier de l'amélioration attendue dans le secteur agricole ainsi que des efforts d'amélioration du climat des affaires au niveau national. Par ailleurs, l'activité dans cette branche devrait être portée par le dynamisme attendu du secteur privé à travers l'installation de nouvelles unités de production ou l'extension de certaines déjà existants dont : i) l'installation d'une nouvelle minoterie, d'une capacité annuelle de 68 333 tonnes, pour la production de farine de blé au Bénin ; ii) l'installation d'une nouvelle unité de production d'huile de palme raffinée, d'une capacité annuelle de 10 millions de tonnes ; iii) la mise en place d'une unité de production d'huile et de beurre de karité d'une capacité annuelle de 47 500 tonnes ; etc. Ainsi, la valeur ajoutée de cette branche devrait enregistrer une progression de 6,1% en 2022 contre 3,3% en 2021.

**La branche de l'énergie**, resterait autant dynamique qu'en 2021. Elle enregistrerait une progression de 8,0% de sa valeur ajoutée contre 7,9% en 2021. Cette amélioration serait soutenue, d'une part, par le dynamisme des autres branches et, d'autre part, par la mise en place de capacités additionnelles notamment, la centrale Défisol 1 pour une capacité de 25 MW, la construction des mini centrales solaires pour l'électrification Hors Réseau de 84 localités avec l'appui de la Facilité pour l'Énergie Propre Hors Réseau.

**TABLEAU 6 : CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL (%)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Est	Prév	Prév
<b>PIB total</b>	<b>1,8</b>	<b>3,3</b>	<b>5,7</b>	<b>6,7</b>	<b>6,9</b>	<b>3,8</b>	<b>7,2</b>	<b>6,0</b>	<b>6,5</b>
Secteur primaire	0,0	9,0	7,6	7,3	5,2	1,8	5,2	5,5	5,7
Secteur secondaire	13,8	0,9	0,5	4,8	13,6	5,2	9,1	7,0	8,9
Secteur tertiaire	0,0	1,9	5,5	5,7	5,2	4,9	6,6	4,9	5,3
Droits et taxes	-2,8	-1,1	11,0	14,0	10,1	2,7	12,5	11,1	10,0

Source : INStat/DGE, janvier 2023

Le secteur tertiaire devrait enregistrer une amélioration de sa valeur ajoutée, soutenue par les dynamiques des secteurs primaire et secondaire. Le taux de croissance du secteur s'afficherait à 4,9% en 2022 contre 6,6% en 2021.

Du côté de la demande, l'activité serait principalement portée par les investissements qui connaîtraient une hausse de 13,5% par rapport à 2021, en lien avec l'ouverture et la poursuite de nombreux chantiers dans le cadre de la mise en œuvre du PAG 2021-2026. Sur cette base, le taux d'investissement en proportion du PIB atteindrait 28,4% en 2022 contre une estimation de 28,9% en 2020.

La consommation finale devrait ralentir en 2022 en affichant une hausse modérée de 3,0% contre une amélioration de 5,3% en 2021. Ce ralentissement serait tiré par la consommation finale des ménages qui pâtirait des tensions inflationnistes causées par la crise Russo-ukrainienne sur le panier de la ménagère, avec comme conséquence la réduction

du pouvoir d'achat du consommateur. En ce qui concerne la consommation publique, elle devrait par contre afficher une progression notable (+8,9%), en raison de la hausse des coûts d'acquisition des biens et services, des mesures envisagées par le Gouvernement dans le cadre de l'amélioration des revenus des fonctionnaires, et celles en cours pour limiter les effets des différentes crises sur notre économie.

En ce qui concerne les échanges avec l'extérieur, il est attendu une hausse aussi bien des exportations que des importations. Les exportations de biens et services s'établiraient ainsi à 23,9% du PIB en 2022 contre 23,5% du PIB en 2021 tandis que les importations ressortiraient à 29,7% du PIB contre 27,8% du PIB en 2021. Il en découlerait un solde courant qui resterait déficitaire à -5,7% du PIB en 2022 contre -4,1% du PIB en 2021. L'important creusement du déficit du compte courant prévu pour 2022 est imputable aux effets de la guerre en Ukraine sur les prix à l'importation.

**TABEAU 7 : PRODUIT INTÉRIEUR BRUT NOMINAL, EMPLOI-RESSOURCES (EN MILLIARDS DE FCFA)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Est	Prév	Prév
<b>1. Demande interne</b>	<b>7225,3</b>	<b>7269,6</b>	<b>7896,4</b>	<b>8496,1</b>	<b>8805,0</b>	<b>9467,2</b>	<b>10419,6</b>	<b>11654,7</b>	<b>12572,1</b>
<b>Consommation totale</b>	<b>5829,5</b>	<b>5849,5</b>	<b>6129,2</b>	<b>6405,7</b>	<b>6643,8</b>	<b>7157,9</b>	<b>7589,4</b>	<b>8574,7</b>	<b>9170,1</b>
Privée	5061,2	5129,3	5356,4	5581,0	5771,7	6131,0	6601,0	7476,4	8009,7
Publique	768,3	720,2	772,9	824,7	872,1	1026,9	988,4	1098,4	1160,4
<b>FBCF totale</b>	<b>1379,9</b>	<b>1381,6</b>	<b>1728,7</b>	<b>2051,8</b>	<b>2122,7</b>	<b>2270,8</b>	<b>2790,6</b>	<b>3040,4</b>	<b>3362,5</b>
Privé	1092,9	1080,5	1415,1	1725,8	1907,4	1853,5	2237,8	2302,9	2585,5
Publique	287,1	301,1	313,6	326,0	215,3	417,3	552,8	737,5	777,0
<b>Variation des stocks</b>	<b>15,9</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>39,6</b>	<b>39,6</b>	<b>39,6</b>
<b>2. Demande extérieure totale</b>	<b>-492,5</b>	<b>-264,3</b>	<b>-521,1</b>	<b>-574,1</b>	<b>-372,7</b>	<b>-458,4</b>	<b>-609,9</b>	<b>-816,3</b>	<b>-800,6</b>
<b>PIB</b>	<b>6732,8</b>	<b>7005,2</b>	<b>7375,3</b>	<b>7922,0</b>	<b>8432,2</b>	<b>9008,8</b>	<b>9809,7</b>	<b>10838,3</b>	<b>11771,5</b>

Source : INStad, DGE, janvier 2023

### 1.3. Décomposition du PIB en structure

En termes de structure, le secteur tertiaire reste dominant avec une part moyenne de 47,2% sur la

période 2018-2022 contre respectivement 27,8 %, 16,1 % et 9,0 % pour les secteurs primaire, secondaire et les droits et taxes nets de subventions.

**TABLEAU 8 : STRUCTURE DU PIB (%)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Est	Prév	Prév
<b>PIB total</b>	<b>100</b>								
Secteur primaire	26,4	27,8	28,5	28,1	26,9	27,1	28,5	28,7	28,3
Secteur secondaire	16,4	15,7	15,1	14,6	16,3	16,3	16,5	16,6	16,7
Secteur tertiaire	49,2	48,2	48,4	48,8	48,0	47,9	45,9	45,2	45,2
Droits et taxes nets de subventions	8,0	8,3	8,0	8,5	8,8	8,7	9,1	9,5	9,9

Source : INStAD-DGE, janvier 2023

Pour 2023, il est attendu que le secteur tertiaire demeure prédominant (45,2 %), suivi du secteur primaire (28,3 %), du secteur secondaire (16,7 %) et des droits et taxes (9,9 %). La structure ne devrait pas connaître une grande évolution au cours des deux années suivantes.

#### 1.4. Taux d'inflation

La crise Russo-Ukrainienne devrait entretenir une flambée des prix et renforcer l'inflation post-COVID-19. Mais, cela n'a pas été exactement le cas au Bénin. Le taux d'inflation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est

ressorti contenu à 1,4% à fin décembre 2022, contre 5,0% prévu en avril 2022 et une estimation de 1,7% en 2021. La hausse modérée des prix en 2022, contrairement aux attentes, résulte de l'efficacité des mesures du Gouvernement et de la disponibilité des produits agricoles grâce à une consolidation de la production agricole. Globalement, sur la période 2015-2022, l'inflation a été contenue dans la limite de 3 % prescrite par l'UEMOA.

Pour 2023, il est attendu que la maîtrise des prix se poursuive. Le taux d'inflation devrait ressortir autour de 2,0%, donc en deçà de la norme communautaire de 3,0%.

**TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU BÉNIN (%)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
BÉNIN	0,2	-0,8	1,7	0,8	-0,9	3,0	1,7	1,4
UEMOA	1,0	0,3	1,1	1,4	-0,6	2,2	3,5	7,0

Source : INStAD, DGE \* FMI, Perspectives régionales octobre 2022

## 2. FINANCES PUBLIQUES

Les recettes de l'Etat se sont inscrites globalement en hausse sur la période 2015-2022 en lien, entre autres, avec les réformes engagées au sein des régies financières à partir de 2016. Spécifiquement pour 2022, elles ressortiraient à 1 458,5 milliards FCFA contre à 1.295,7 milliards FCFA en 2021, soit une progression de 12,6%. En ce qui concerne les dépenses, elles s'établiraient à fin décembre 2022 à 2 184,9 milliards FCFA contre 1 949,4 milliards FCFA en 2021 et 1 719,9 milliards FCFA en 2020. Elles enregistreraient ainsi une hausse de 12,1% par rapport à 2021 et 78,0% par rapport à 2019. Cette progression des dépenses publiques est en lien avec la hausse des dépenses de transfert et d'équipement du fait d'une part, de la mise en œuvre des mesures de riposte à la pandémie

de la COVID-19 et des mesures de soutien du Gouvernement à la population face à la cherté de la vie et d'autre part, du vaste programme de construction d'infrastructures socio-économique prévu au titre du PAG 2016-2021. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques représenteraient 20,2% en 2022 contre 19,9% en 2021.

En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement est ressorti à 726,4 milliards de FCFA en 2022 contre 653,7 milliards de FCFA en 2021, marquant ainsi une dégradation. En pourcentage du PIB, le déficit hors dons s'établirait à 6,7% comme en 2021.

**Figure 2 : Evolution des recettes et des dépenses (en milliards de FCFA)**



Source : CSPEF/DGE, janvier 2023

En perspectives pour 2023, il est attendu une amélioration des recettes, en lien notamment avec la poursuite des réformes et une augmentation des dépenses par rapport à 2022. La hausse des dépenses serait tirée principalement par les dépenses de salaire et d'investissement, en lien

respectivement avec les effets de la revalorisation de la masse salariale, devenue effective depuis décembre 2022 et la mise en œuvre du PAG2021-2026 qui devrait connaître une phase active en 2023.

**TABEAU 10 : ÉVOLUTION DÉTAILLÉE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	2023*
<b>Revenus et dons</b>	<b>1001,7</b>	<b>1075,8</b>	1185,7	<b>1294,3</b>	<b>1387,7</b>	<b>1550,5</b>	<b>1752,1</b>
<b>Revenus</b>	<b>944,4</b>	<b>1028,6</b>	1088,0	1142,1	1295,7	1458,5	1623,8
Revenus des taxes	712,8	811,4	893,3	947,9	1082,3	1245,4	1395,0
Taxes sur le commerce Extérieur	316,0	331,9	358,0	331,5	397,4	464,8	528,0
Taxes directes et indirectes	396,8	479,4	535,3	616,3	684,9	780,6	867,0
Revenus non issus des taxes	2,9	2,0	3,7	28,4	-	-	-
	231,6	217,2	194,8	194,2	213,4	213,1	228,8
<b>Dons</b>	<b>57,3</b>	<b>47,2</b>	<b>97,7</b>	<b>152,2</b>	<b>92,0</b>	<b>92,0</b>	<b>128,3</b>
Projets	43,3	31,2	66,8	46,9	54,6	54,6	81,7
Programmes	14,0	16,0	30,8	105,3	37,4	37,4	46,6
<b>Dépenses totales et Prêts nets</b>	<b>1318,1</b>	<b>1305,9</b>	<b>1227,3</b>	<b>1719,9</b>	<b>1949,4</b>	<b>2184,9</b>	<b>2258,1</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>820,2</b>	<b>857,8</b>	<b>900,8</b>	<b>1095,6</b>	<b>1145,0</b>	<b>1253,1</b>	<b>1276,4</b>
Salaires et compensations	337,3	356,7	369,7	416,5	407,8	437,6	524,1
Sécurité Sociales	95,6	92,2	90,5	92,9	90,5	116,2	119,4
Transferts et autres	166,6	179,4	180,9	233,0	259,2	306,8	277,4
Dépenses exceptionnelles	114,3	103,6	125,1	176,9	167,6	183,1	178,4
Intérêts dus	106,4	126,0	134,6	176,3	219,9	209,4	177,2
Sur dette domestique	88,4	108,8	106,8	105,7	153,1	93,7	87,3
Sur dette extérieure	18,0	17,1	27,8	70,6	66,8	115,7	89,9
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>491,5</b>	<b>445,6</b>	<b>330,4</b>	<b>622,4</b>	<b>802,7</b>	<b>931,9</b>	<b>981,7</b>
Sur ressources domestiques	313,0	279,1	228,3	356,4	519,0	625,8	658,3
Sur ressources extérieures	178,5	166,5	102,1	266,0	283,7	306,0	323,5
<b>Prêts nets</b>	<b>6,4</b>	<b>2,5</b>	<b>-3,9</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Balance Primaire	<b>-82,4</b>	<b>17,6</b>	<b>93,5</b>	<b>-133,7</b>	<b>-148,4</b>	<b>-211,0</b>	<b>-133,7</b>

Source : DGE/CSPEF, janvier 2023 \* prévisions

### 3. BALANCE DES PAIEMENTS<sup>2</sup>

Les statistiques de la balance des paiements indiquent une dégradation du déficit des transactions courantes s'établirait à 5,7% du PIB en 2022 contre 4,1% du PIB en 2021 et 1,7 % du PIB en 2020. En 2023, il est attendu que le déficit du solde courant s'améliore pour s'établir à 602,8 milliards de FCFA (contre 614,8 milliards FCFA en 2022), représentant 5,1 % du PIB en lien avec une amélioration du solde commercial.

La balance commerciale<sup>3</sup> du Bénin, structurellement déficitaire, connaîtrait une importante dégradation en 2022 en ressortant à -634,8 milliards de FCFA contre -428,0 milliards de FCFA en 2021, en raison d'une nette hausse des importations, en lien avec la crise Russo-ukrainienne qui a pesé sur les cours des matières premières, notamment le pétrole, entraînant ainsi un renchérissement des prix des importations. En termes de perspectives, le déficit commercial devrait s'améliorer en 2023, en raison d'une relative stabilité attendue de la situation en Ukraine. Il devrait s'établir à 630,1 milliards de FCFA.

Le solde du compte des revenus primaires a enregistré une dégradation de son déficit qui est ressorti en 2021 à 100,2 milliards FCFA contre 69,7 milliards de FCFA en 2020, en raison principalement d'une hausse des intérêts sur la dette publique. Ce déficit resterait quasiment inchangé en 2022 et s'établirait à 99,9 milliards de FCFA. Il est attendu pour 2023, une légère dégradation du solde du compte des revenus primaires qui s'afficherait à -108,5 milliards FCFA.

Le solde du compte des revenus secondaires est demeuré excédentaire en 2022. Après un accroissement en 2020, en lien avec la hausse des transferts reçus par les administrations publiques dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, il est ressorti en baisse en 2021 en s'établissant à 125,5 milliards de FCFA en 2021 contre 162,6 milliards de FCFA en 2020. Il garderait la même tendance baissière en 2022 pour ressortir à 119,5 milliards FCFA. Les perspectives tablent sur une remontée du solde des revenus secondaires en 2023.

Le compte de capital retrace les flux relatifs aux remises de dettes, aux dons-projets destinés au financement des investissements et aux acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (terres, ressources du sous-sol, brevets,

licences d'exploitation, droits d'auteurs, marques commerciales, etc.). Il présente un excédent qui est resté soutenu en passant de 100,5 milliards de FCFA en 2020 à 116,5 milliards de FCFA en 2021 et 118,5 milliards FCFA en 2022. Cette évolution reflète une progression des transferts en capital reçus par les administrations publiques et les organisations non gouvernementales opérant au Bénin. Les perspectives 2023 situent le solde du compte capital à 151,4 milliards de FCFA, en amélioration par rapport à son niveau de 2022.

Le compte financier s'est soldé par un passif net en 2021 de 853,6 milliards de FCFA contre 361,8 milliards de FCFA en 2020. Cette hausse du passif du compte financier est induite principalement par l'augmentation des investissements de portefeuille, suite à l'émission en 2021 de deux (2) euro-obligations. On note également un rebond au niveau des investissements directs étrangers, en lien avec la reprise économique mondiale de 2021 après la crise sanitaire de 2019. L'année 2022 enregistrerait un repli du passif net du compte financier, imputable à l'importante baisse des investissements de portefeuille. En perspective, il est attendu une consolidation du passif net du compte financier pour se situer à 724,5 milliards de FCFA en 2023 contre 628,0 milliards FCFA en 2022.

Le solde global ressortirait excédentaire en 2022, tout comme en 2021 et 2020. L'excédent s'établirait à 131,8 milliards FCFA en 2022, représentant 1,2 % du PIB contre 597,7 milliards de FCFA en 2021 (6,1% du PIB). En perspective, la même tendance devrait se poursuivre en 2023.

<sup>2</sup> Les données utilisées pour l'analyse sur la période 2015-2022 proviennent des estimations et prévisions de la BCEAO.

<sup>3</sup> Elle prend en compte aussi bien les services que les biens

**TABLEAU 11 : BALANCE DES PAIEMENTS DU BÉNIN (EN MILLIARDS DE FCFA)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021**	2022*	2023**
<b>Balance du compte courant (a)</b>	<b>-401,6</b>	<b>-209,9</b>	<b>-308,3</b>	<b>-360,3</b>	<b>-337,3</b>	<b>-157,3</b>	<b>-402,7</b>	<b>-614,8</b>	<b>-602,8</b>
<b>Balance commerciale sur les biens et services</b>	<b>-447,4</b>	<b>-311,7</b>	<b>-408,5</b>	<b>-456,0</b>	<b>-422,9</b>	<b>-250,2</b>	<b>-428,0</b>	<b>-634,4</b>	<b>-630,1</b>
Exportations B&S FOB	1617,8	1890,2	1924,5	2122,2	2100,6	2013,6	2303,7	2587,9	2716,6
Importations B&S FOB	-2065,3	-2201,9	-2333,0	-2578,2	-2523,5	-2263,8	-2731,7	-3222,3	-3346,7
<b>Balance des revenus primaires</b>	<b>-38,8</b>	<b>-22,4</b>	<b>-18,5</b>	<b>-30,6</b>	<b>-41,5</b>	<b>-69,7</b>	<b>-100,2</b>	<b>-99,9</b>	<b>-108,5</b>
dont intérêt sur la dette publique	-16,0	-25,6	-60,9	-23,7	-38,8	-70,6	0,0	66,8	-66,8
<b>Balance des revenus secondaire (transfert)</b>	<b>84,7</b>	<b>124,2</b>	<b>118,6</b>	<b>126,3</b>	<b>127,1</b>	162,6	125,5	119,5	135,8
Autres secteurs	66,4	78,4	77,2	67,5	77,6	55,0	<b>76,9</b>	<b>82,1</b>	<b>89,2</b>
Publics	18,2	45,8	41,4	58,8	49,4	107,6	<b>48,7</b>	<b>37,4</b>	<b>46,6</b>
<b>Compte en capital (b)</b>	<b>74,1</b>	<b>81,6</b>	<b>113,9</b>	<b>109,1</b>	<b>116,3</b>	<b>100,5</b>	<b>143,8</b>	<b>118,5</b>	<b>151,4</b>
Acquisition et vente d'actifs non financiers non produits	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	<b>-2,8</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,8</b>
Transfert en capital	74,3	81,7	113,9	109,1	116,3	100,5	146,7	121,3	154,2
Administration publique	28,8	35,1	73,3	70,1	74,8	64,0	<b>102,8</b>	<b>54,6</b>	<b>81,7</b>
Autres secteurs	45,5	46,6	40,7	39,0	41,5	36,5	<b>43,9</b>	<b>66,7</b>	<b>72,5</b>
<b>Compte financier (c)</b>	<b>-405,2</b>	<b>38,5</b>	<b>-72,1</b>	<b>-444,7</b>	<b>-262,6</b>	<b>-361,8</b>	<b>-853,6</b>	<b>-628,0</b>	<b>-724,5</b>
Investissements directs	-69,2	-67,8	-98,1	-102,4	-112,0	-87,6	-168,1	-286,0	-306,5
Investissements de portefeuille	-117,5	-50,8	-54,5	54,0	-125,0	-76,4	-503,9	-91,5	-97,5
Dérivés financiers	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres investissements</b>	<b>-218,8</b>	<b>157,1</b>	<b>80,5</b>	<b>-396,3</b>	<b>-25,6</b>	<b>-197,7</b>	<b>-181,6</b>	<b>-250,6</b>	<b>-320,5</b>
<b>Erreurs et omissions statistiques (e)</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>4,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Solde global (a+b-c+e)</b>	<b>80,0</b>	<b>-164,5</b>	<b>-118,3</b>	<b>196,9</b>	<b>45,6</b>	<b>306,9</b>	<b>597,7</b>	<b>131,8</b>	<b>273,0</b>
<b>PIB</b>	<b>6732,8</b>	<b>7005,2</b>	<b>7375,3</b>	<b>7922,0</b>	<b>8432,2</b>	<b>9008,8</b>	<b>9809,7</b>	<b>10838,3</b>	<b>11771,5</b>

Source : BCEAO, DGE, janvier 2023

#### 4. CRITÈRES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA

A l'instar des autres pays du monde, la survenance de la crise de la COVID 19 a révélé les insuffisances du système sanitaire national et la fragilité du système social.

Face à cette situation et en l'absence d'une initiative communautaire de gestion de la crise, l'État du Bénin a pris des initiatives pour faire face aux impératifs du moment. Les dépenses qui en ont résulté ont conduit à un creusement du déficit budgétaire en 2021 comme en 2020. Ce déficit budgétaire s'est ainsi affiché à 5,7% du PIB en 2021 contre 4,7% du PIB en 2020. Il se creuserait davantage en 2022 (5,9% du PIB), le déficit se creuserait davantage pour atteindre 5,9% du PIB, en raison notamment

i) des mesures de soutien du Gouvernement à la population face à la cherté de la vie, conséquence de la guerre en Ukraine, et ii) de la poursuite de la mise en œuvre des mesures anti-COVID-19.

En 2021, l'inflation est restée contenue à 1,7%, grâce notamment à la bonne campagne vivrière et aux mesures prises par le Gouvernement pour favoriser la disponibilité des produits agricoles sur le marché intérieur. En 2022, l'impact de la crise Russo-Ukrainienne sur flambée n'a pas suivi au Bénin. Le taux d'inflation est ressorti contenu à 1,4% à fin décembre 2022 contre une estimation de 1,7% en 2021. Cette situation résulte de l'efficacité des mesures du Gouvernement et de la disponibilité des produits agricoles grâce à une consolidation de la production agricole.

Les différentes mesures prises pour faire face à la pandémie et les dépenses qu'elles ont occasionnées ont impacté à la hausse l'encours de la dette qui est ressorti à 49,8% du PIB en 2021 contre 46,1% du PIB en 2020. Ce taux devrait progresser à la hausse pour s'établir à 54,0% du PIB en 2022. Toutefois ce niveau reste largement en dessous de la norme de 70% retenue dans l'Union.

En ce qui concerne la masse salariale, il est observé une amélioration du critère y relatif en 2022. En effet, la masse salariale sur les recettes fiscales s'est établie 35,1% contre 37,7% en 2021 et 41,7% en 2020, grâce d'une part, à la bonne performance des

régies financières et d'autre part, aux mesures de maîtrise de la masse salariale.

Le ratio recettes fiscales/PIB nominal ou pression fiscale afficherait un taux de 11,5% en 2022 contre 11,0% à fin décembre 2021, montrant une amélioration de la capacité de mobilisation des recettes par les régies financières.

En somme, sur les cinq critères, le Bénin a respecté deux des trois critères de premier rang. Aucun des critères de second rang n'a été respecté. Toutefois on note un effort important sur ces derniers indicateurs.

**TABEAU 12 : INDICATEURS DE CONVERGENCE DE L'UEMOA POUR LE BÉNIN**

BÉNIN	Norme	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Premier rang</b>									
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	≥ -3 %	-5,9	-4,4	-4,3	-2,9	-0,5	-4,7	-5,7	-5,9
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3 %	0,2	-0,8	1,8	0,8	-0,9	3,0	1,7	1,4
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	≤ 70 %	30,9	35,9	39,7	41,1	41,2	46,1	49,8	51,7
<b>Second rang</b>									
Masse salariale/Recettes fiscales	≤ 35 %	48,2	55,2	47,3	44,0	41,4	43,9	37,7	35,1
Taux de pression fiscale	≥ 20	10,6	9,2	9,7	10,2	10,6	10,5	11,0	11,5

Source : DGE, Janvier 2023

## 5. QUALITÉ DE SIGNATURE

### 5.1. Climat des affaires

Au cours des cinq (05) dernières années, le rang du Bénin en matière de « facilité à faire des affaires » s'est dans l'ensemble amélioré même s'il a connu une dégradation en 2019 par rapport à 2018. En

effet, le rang du Bénin est passé de 158ème en 2016 à 149ème en 2020. Le score du Bénin est passé de 51,42 dans le rapport de 2019 à 52,4 points sur 100 dans le rapport 2020, plaçant le Bénin au-dessus de la moyenne africaine qui est de 51,8. La performance enregistrée en 2020 par rapport à 2019 dénote l'effectivité des réformes engagées par les autorités béninoises pour améliorer le climat des affaires.

**TABEAU 13 : CLASSEMENT DU BÉNIN DOING BUSINESS**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre de pays classés</b>	<b>189</b>	<b>189</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>190</b>
<b>Rang global du Bénin</b>	<b>151</b>	<b>158</b>	<b>155</b>	<b>151</b>	<b>153</b>	<b>149</b>
<i>Création d'entreprise</i>	117	115	57	56	61	65
<i>Obtention permis de construire</i>	64	82	74	46	51	82
<i>Raccordement à l'électricité</i>	173	179	174	174	176	178
<i>Transfert de propriété</i>	165	172	173	127	130	126
<i>Obtention de crédits</i>	116	133	139	142	144	152
<i>Protection des investisseurs minoritaires</i>	135	150	145	146	149	120
<i>Paiements des taxes et impôts</i>	178	179	173	174	176	171

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Commerce transfrontalier	121	116	133	136	107	110
Exécution des contrats	167	168	169	170	171	162
Règlement de l'insolvabilité	115	112	115	105	110	108

Source : Banque mondiale

De 2016 à 2020, le Bénin a mis en œuvre plus de 12 réformes pour rendre le climat des affaires plus attrayant. En effet, des progrès substantiels ont été enregistrés en matière de création d'entreprises, d'obtention de permis de construire, de transfert de propriété, d'obtention de prêt et de règlement de l'insolvabilité.

Le Bénin a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en lançant un nouveau bureau de crédit. Il a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits. Le Bénin a modifié sa réglementation relative aux contrats à durée déterminée. Il a augmenté la transparence du traitement des permis de construire en publiant la réglementation relative à la construction en ligne, gratuitement, sans frais. Pour ce qui est de l'enregistrement des biens, le Bénin a réduit les coûts en supprimant l'enregistrement des taxes sur plusieurs années. Il a également amélioré la transparence de l'administration foncière en publiant les exigences documentaires et le barème des frais requis pour les transactions immobilières. Le Bénin a amélioré son système d'information sur le crédit en introduisant une réglementation régissant l'octroi de licences et le fonctionnement des bureaux de crédit dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

De plus, le Bénin a facilité la création d'entreprises en éliminant la nécessité de légaliser les statuts de la société pour activer un compte bancaire après la constitution en société. Il a facilité la résolution de l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises. Aussi, le Bénin a rendu la création d'entreprises moins coûteuse en réduisant les frais de dépôt des documents de la société auprès du guichet unique. Le Bénin a également rendu le commerce transfrontalier plus facile en développant son système de guichet unique électronique, ce qui a réduit le temps nécessaire pour passer la frontière

». Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les résultats et bénéficier des impacts bénéfiques de ces évolutions réglementaires.

## 5.2. Distinctions du Bénin et notations financières

Les bonnes performances de l'économie nationale sur la période 2016-2021 lui ont valu plusieurs distinctions qui se présentent, notamment comme suit :

- Le Bénin reçoit le prix de la meilleure opération financière de l'année 2022 « **Deal of the year** » de la revue « **The banker** », publication du groupe Financial Times ;
- En 2022, l'Agence internationale de notation Standard & Poor's a maintenu la note « **B+ avec la perspective stable** » acquise depuis 2019 ;
- En 2022, l'Agence internationale de notation Moody's a maintenu la note « **B1 avec la perspective stable** » acquise en 2021
- En 2022, l'Agence internationale de notation Fitch a maintenu la note « **B+ avec la perspective stable** » acquise en 2021
- En 2022, Wara a maintenu la note « **A\_ / Stable / W-3** » acquise en 2021
- En 2022, Bloomfield Investment Corporation a maintenu **la note de long terme à A Stable et rehausser la note de court terme de A2 à A1-, perspective positive**
- En 2021, le Bénin réalise sa deuxième sortie sur le marché international, en marquant cette fois-ci l'histoire financière africaine par une émission à succès à 31 ans ;
- En 2021, le Bénin réalise la première émission ODD de son histoire et de celle de l'Afrique en s'inscrivant ainsi dans le groupe très restreint des pays ayant réussi cette opération au niveau mondial ;
- En termes de distinction et de reconnaissance, le Bénin a été reconnu par la Banque Mondiale, pour une deuxième année consécutive, premier au classement des 76 pays IDA en matière de transparence de la gestion de la dette publique. Pour l'évaluation de 2021, le Bénin totalise la note maximale sur 8 des 9 indicateurs, soit une

amélioration en comparaison avec la notation de 2020 (le Bénin avait totalisé la note maximale sur 7 des 9 indicateurs) ;

- Le Bénin est classé par la BAD en 2020 parmi les 6 pays africains figurant dans le top 10 des économies les plus dynamiques au monde, sur la base des résultats de l'année 2019 ;
- En 2020, l'Agence internationale de notation financière Standard & Poor's a maintenu la note « **B+ avec la perspective stable** » attribuée à la République du Bénin. Cette décision, confirme la solidité des fondamentaux économiques du pays et souligne la bonne gestion de la crise de la Covid-19 par les autorités, alors que plusieurs pays d'Afrique ont vu leur notation dégradée depuis le début de la pandémie. Cette notation est maintenue en 2021 et 2022 ;
- Le Bénin réalise la meilleure croissance économique de l'UEMOA et l'une des meilleures croissances en Afrique en 2020 ;
- Le Bénin est devenu un pays à revenu intermédiaire en 2020, pour la première fois de son histoire, selon le classement de la Banque Mondiale, paru le 1er juillet 2020 ;
- Le Bénin est classé dans le top 5 des économies les plus dynamiques d'Afrique à moyen terme en 2019 par le FMI ;
- Le Bénin a été classé 1er en matière de transparence budgétaire en 2019 en Afrique francophone par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International ;
- En reconnaissance de la bonne gestion macroéconomique et de la bonne gouvernance, le Bénin a obtenu le prix du Meilleur Ministre des Finances de l'UEMOA en 2018 et le prix du Meilleur Ministre des Finances d'Afrique en 2019, décerné par la Banque Africaine de Développement ;
- Le Ministre de l'Economie et des Finances du Bénin a été distingué par Financial Africk pour la troisième année successive (2018-2019 et 2020) comme étant le meilleur Ministre de l'Economie et des Finances du continent africain notamment en raison de son rôle dans les réformes du FCFA et ses décisions de réforme qui ont permis au Bénin de maintenir sa stabilité économique malgré la pandémie de la covid-19, et de passer de pays à revenu faible à pays à revenu intermédiaire ;
- Par ailleurs, afin de renforcer les chances de succès du PAG 2021-2026, le Gouvernement a conclu, le 08 juillet 2022, un programme économique et financier de 42 mois avec le Fonds Monétaire International, au titre de la

Facilité Élargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Élargi de Crédit (MEC). Ce nouveau programme, qui permet un financement exceptionnel du Bénin, sera centré sur le social ;

- De même, le Bénin a systématiquement reçu la mention « très satisfaisante » à la suite des revues du Programme Économique et Financier avec le FMI au titre de l'Article IV, pour la période 2017-2019, niveau maximal dans l'échelle d'appréciation du FMI ;
- Le Bénin a enregistré une amélioration de son score CPIA, passant de 3,5 en 2018 à 3,6 en 2019 ; une première depuis plus d'une décennie. Cette progression est tirée notamment par la bonne tenue de la gestion de la dette. En effet, le score de la sous-dimension « Politique et gestion de la dette » de l'indice CPIA est passé de 4,0 en 2018 à 4,5 en 2019. Le Bénin est ainsi classé dans le peloton de tête des pays africains ; à égalité de point avec le Ghana, juste après le Sénégal, le Kenya et l'Ouganda à égalité de points (3,7), le Cap Vert (3,8) et le Rwanda (4,0) ;
- Le Bénin a été reconnu en 2019 comme le seul pays de la CEDEAO qui promeut les principes et règles de libre échange et de circulation des biens et des personnes ;
- Le Bénin a été sélectionné par les Nations Unies pour la réalisation d'une étude sur le financement des Objectifs de Développement Durable avec quatre (04) autres pays du Monde (En Afrique, seulement deux (02) pays ont été choisis, le Rwanda étant le deuxième pays) ;
- Le Bénin a adhéré au Compact With Africa du G20, en reconnaissance des efforts engagés au plan de la gouvernance. Seulement 12 pays africains avaient adhéré à cette date ;
- En 2018, le Bénin a réalisé une opération de reprofilage partielle de sa dette intérieure. Elle a consisté au remboursement anticipé d'une partie de la dette contractée auprès de certaines banques locales et régionales à conditions onéreuses (taux d'intérêt élevés avec des maturités résiduelles courtes) à travers un financement obtenu auprès d'une banque commerciale internationale à des conditions plus attractives. L'opération a bénéficié de la garantie partielle de la dette Banque Mondiale et d'une agence d'assurance internationale. Elle a permis au Bénin de réduire l'exposition de son portefeuille au risque de refinancement (en lissant le profil de remboursement de la dette) et de réaliser des gains estimés à 52,4 millions d'Euro ;

## 6. SITUATION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette publique est estimé à 5 853,17 milliards de FCFA contre 4 885,81 milliards FCFA en 2021. Le ratio d'endettement public devrait ressortir à 54% à fin décembre 2022 et demeurerait ainsi toujours en dessous du seuil communautaire de 70% fixé pour la zone UEMOA dans le cadre du pacte de convergence.

Plusieurs facteurs expliquent l'évolution de la dette publique au cours de l'année 2022 à savoir : (i) la signature d'un nouveau programme avec le FMI avec un décaissement en 2022 de près de la moitié du financement global du programme ; (ii) les émissions de titres publics sur le marché régional ; (iii) les prêts contractés auprès des bailleurs internationaux du Bénin. Les différentes ressources mobilisées interviennent dans le cadre du financement des projets du PAG.

TABLEAU 14 : ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE DU BÉNIN (EN MILLIARDS FCFA)

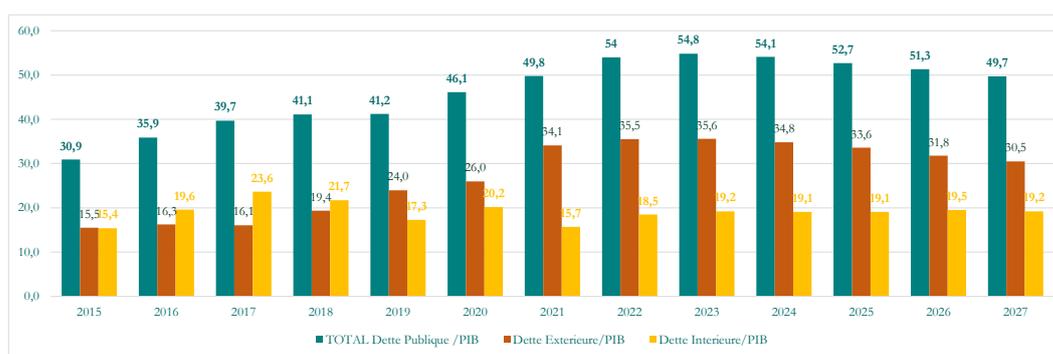
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*
<b>Dette totale (% du PIB)</b>	30,9	35,9	39,7	41,0	41,2	46,1	49,8	54,0
<b>Dette totale</b>	2 080,53	2 513,05	2 927,44	3 251,78	3 476,59	4 156,84	4 885,81	5 853,17
<b>Dette extérieure</b>	1 043,59	1 139,61	1 184,60	1 532,08	2 020,68	2 339,66	3 345,17	3 849,57
<b>Dette intérieure</b>	1 036,95	1 373,44	1 742,84	1 719,70	1 455,91	1 817,18	1 540,64	2 003,60
<b>PIB nominal</b>	6 732,81	7 005,23	7 375,30	7 922,00	8 432,25	9 008,81	9 809,69	10 838,35

Source : CAA-Bénin, janvier 2023 \* estimations

En termes de projection, il est attendu que le ratio de l'encours de la dette publique sur PIB reste en dessous des 70 % et s'inscrive dans une tendance baissière à partir de 2023. En effet, l'encours de la

dette publique sur PIB, selon la dernière analyse de viabilité de la dette, ressortirait à 54,8 % en 2023 et devrait atteindre 49,7 % en 2027. Il sera dominé par la dette extérieure.

Figure 3 : Evolution de la dette en pourcentage du PIB de 2015 à 2027



Source : janvier 2023

## 7. STRATÉGIE D'ENDETTEMENT ET VIABILITÉ DE LA DETTE

### 7.1. Description de la stratégie

Les options stratégiques du Bénin en matière d'endettement seront cohérentes avec la stratégie d'endettement sur le moyen terme (SDMT) 2020-2024. Conformément à cette stratégie, le Bénin

poursuivra ses efforts de mobilisation de ressources concessionnelles auprès des bailleurs de fonds multilatéraux traditionnels. Le Bénin entend également poursuivre sa stratégie de diversification de ses sources de financement à travers le recours aux banques commerciales internationales. Le Bénin restera également attentif aux évolutions sur les marchés financiers internationaux et se tiendra prêt pour se positionner pour les offres de

financements les plus attractives et en phase avec sa stratégie d'endettement.

En ce qui concerne le service de la dette, le Bénin veillera au respect à bonne date de ses échéances vis-à-vis de ses bailleurs et partenaires.

La dynamique de transparence des données de la dette sera poursuivie à travers la publication des informations portant sur l'évolution de la dette publique par les sites internet du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Le Bénin veillera à la qualité de son portefeuille de dette et maintiendra une approche proactive dans la gestion de la dette. Les opérations de gestion de passifs ou de reprofilage pour lesquels le Bénin est désormais expérimenté, pourraient être renouvelés afin de poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille de la dette publique.

Une attention particulière sera donnée aux divers risques associés au portefeuille de la dette afin de déterminer très tôt les vulnérabilités et des mesures de mitigations seront prises.

## 7.2. Viabilité de la dette publique du Bénin

Le Cadre de viabilité de la Dette (CVD) analyse à la fois la dette extérieure et la dette totale du secteur public. Un taux d'actualisation de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection.

Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette du Bénin, la dette publique comprend la dette de l'administration centrale ainsi que les garanties délivrées par l'administration centrale. L'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie, permettant de mieux analyser la structure de la dette publique.

Au cours de l'année 2022, deux AVD ont été conduites conjointement avec les services du FMI dans le cadre du nouveau programme MEDC-FEC conclu<sup>45</sup>. D'après les résultats de ces AVD, la dette

publique du Bénin demeure **viaible** avec un risque de surendettement "**modéré**".

Ces résultats sont confirmés par l'AVD conduite par les services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 de l'Etat et par le rapport d'AVD 2022 réalisé par la CAA.

**Les résultats de l'Analyse de Viabilité de la Dette à fin décembre 2022** réalisée dans le cadre des travaux budgétaires de la loi de finances 2023 se présentent ainsi qu'il suit :

- **Evaluation du risque de surendettement extérieur**

**Les indicateurs de solvabilité et de liquidité de la dette extérieure restent en deçà des seuils applicables dans le scénario de référence du cadrage macroéconomique.** L'indicateur valeur actuelle de la dette extérieure en % du PIB devrait demeurer largement en dessous du seuil de 40% fixé pour cet indicateur en application du cadre de viabilité de la dette du FMI. Il évolue suivant une tendance baissière sur la période de projection L'indicateur valeur actuelle de la dette extérieure en % des exportations reste en dessous de son seuil de 180% dans le scénario de référence du cadrage macroéconomique mais dépasse son seuil en cas de scénario de choc extrême sur les exportations d'après les projections. Il suit également une tendance baissière sur la période de projection à l'instar de l'indicateur valeur actuelle de la dette extérieure en % du PIB. Les ratios présentant le plus de vulnérabilité sont les ratios *service de la dette extérieure rapporté aux recettes budgétaires* et *service de la dette extérieure rapporté aux exportations*. Le ratio *service de la dette extérieure rapporté aux exportations* évolue dans la bande 10-13% sur toute la période de projection dans le scénario de référence du cadrage macroéconomique. Il devrait dépasser le seuil seulement en cas de choc extrême sur les exportations. Le ratio *service de la dette extérieure rapporté aux Exportations* qui est l'indicateur le plus pertinent, s'est quelque peu rapproché de son seuil sur la période de projection et évolue dans la bande 12-18%<sup>6</sup>. Un rapprochement de seuil majeur est observé en 2030 en raison de la forte tombée d'échéance sur la dette extérieure (*Eurobond, dette envers les banques commerciales internationales*). Toutefois, ce rapprochement de seuil ne compromet pas la viabilité extérieure de la dette du Bénin.

<sup>6</sup> L'indicateur le plus pertinent est défini comme celui se rapprochant le plus de son seuil indiquant ainsi une plus forte contrainte.

<sup>4</sup> <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2022/07/25/Benin-2022-Article-IV-Consultation-and-Requests-for-an-Extended-Arrangement-under-the-521305>

<sup>5</sup> <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2022/12/20/Benin-First-Reviews-under-the-Extended-Fund-Facility-and-the-Extended-Credit-Facility-527253#:~:text=On%20July%208%2C%202022%2C%20the,the%20country%27s%20National%20Development%20Plan>

Au regard de la trajectoire des indicateurs de la dette extérieure, il est donc à retenir que le Bénin jouit ainsi d'un **risque extérieur modéré de surendettement**.

- **Evaluation du risque de marché**

Le risque concernant les tensions relatives aux financements de marché est **faible**. Les besoins de financement brut du secteur public ne dépasseraient pas leurs niveaux de référence de 14%. Par ailleurs, le spread sur les obligations (l'EMBI du Bénin estimé à environ 438 points de base à fin 2020) reste en dessous de l'indice de référence de 500 points de base. Ce qui témoigne ainsi de la bonne perception du Bénin sur les marchés financiers.

- **Evaluation du risque de surendettement intérieur :**

Le ratio Valeur Actuelle de la dette publique rapporté au PIB est demeuré en dessous de son seuil de **55%** sur toute la période de projection dans le scénario de référence. Les principaux ratios d'analyse de la viabilité de la dette publique (valeur actuelle de la dette publique en % des recettes, service de la dette totale en % des recettes) évoluent sur une tendance soutenable. Ainsi, il est à retenir que **la dette intérieure n'apporte pas de vulnérabilité particulière au portefeuille de la dette publique**.

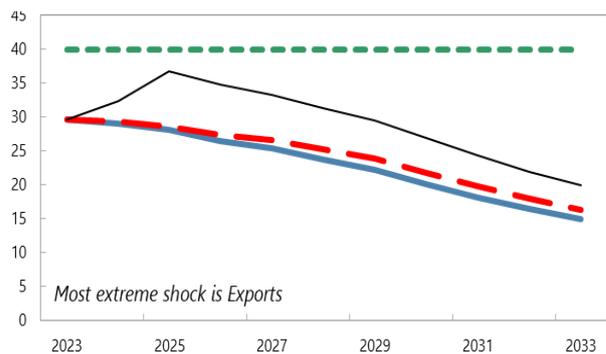
- **Evaluation globale du risque de surendettement**

Des analyses qui précèdent, l'on peut déduire que la dette publique du Bénin demeure **viable** et que le Bénin bénéficie d'un **risque modéré de surendettement**.

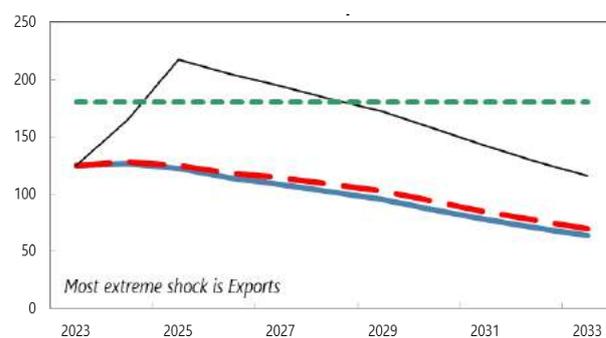
Le module de granularité du risque modéré qui permet de faire la classification de ce risque révèle que le Bénin **dispose d'une marge d'absorption des chocs limitée**.

Il est donc à retenir que la trajectoire des indicateurs de viabilité de la dette publique ne présente pas de risque majeur de soutenabilité pour les finances publiques. **(Confer les figures ci-dessous)**

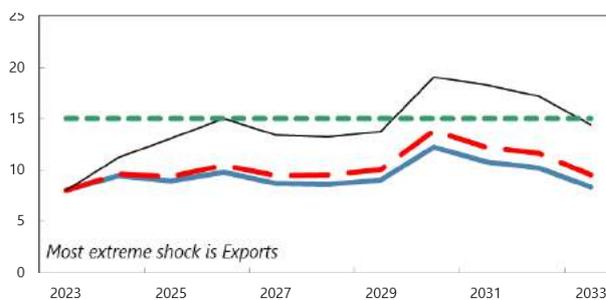
**Figure 4 : Ratio VA de la dette extérieure rapportée au PIB**



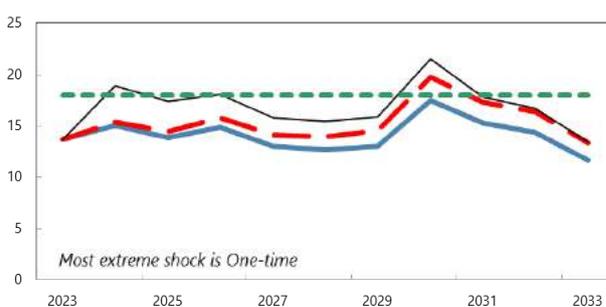
**Figure 5 : Ratio VA de la dette extérieure rapportée aux exportations**



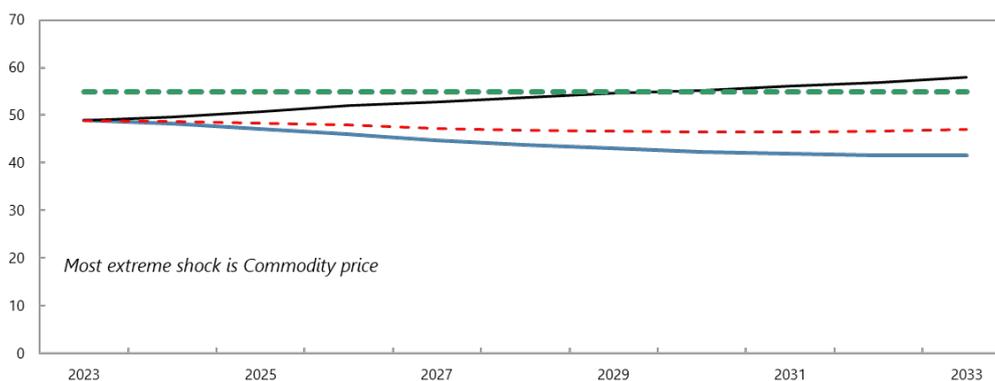
**Figure 6 : Ratio Service de la dette extérieure rapporté aux Exportations**



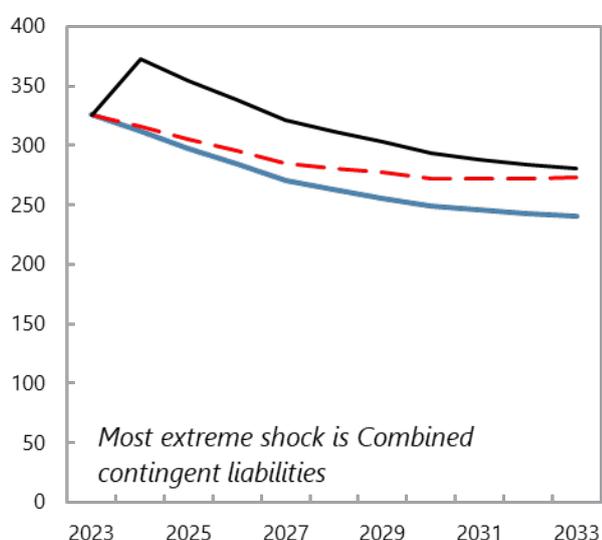
**Figure 7 : Ratio Service de la dette extérieure rapporté aux Recettes**



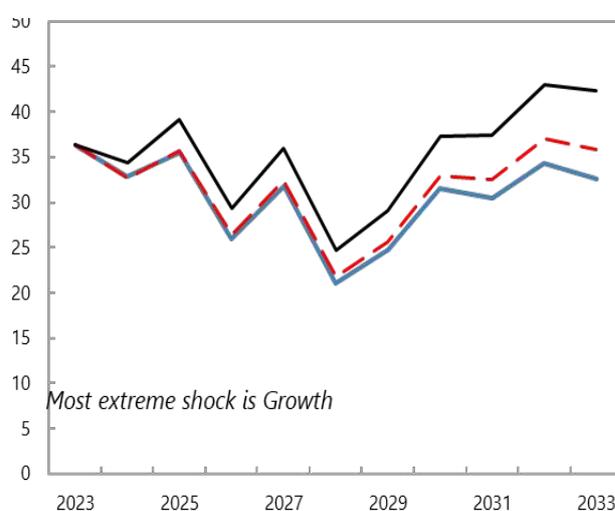
**Figure 8 : Indicateur Valeur Actuel de la Dette Publique rapporté au PIB**



**Figure 9 : Indicateur Valeur Actuelle de la dette publique sur recettes**



**Figure 10 : Indicateur Service de la dette publique sur recettes**



**TABLEAU 15 : NATURE DES RISQUES ISSUS DES RÉSULTATS DE L'AVD**

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Evaluation granulaire du risque	Certaine marge pour absorber les chocs
Recours au jugement	Non

Source : CAA, juin 2022

Les indicateurs d'endettement public global (externe plus intérieur) demeurent en deçà de leur seuil, aussi bien dans le scénario de référence que dans les analyses de sensibilité. Le risque global de surendettement reste modéré. Le risque modéré de la dette extérieure sur le PIB motive le risque modéré de la dette totale. Les autres facteurs de vulnérabilité comprennent : l'incertitude plus élevée qui entoure les projections dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; l'augmentation rapide de la dette intérieure au cours des dernières années ; le ratio relativement élevé du service de la dette par rapport aux recettes, les possibilités de

passifs éventuels liés aux entreprises publiques ; les pertes de revenus induites par l'effet du COVID-19 sur l'activité économique.

### 7.3. Viabilité et soutenabilité

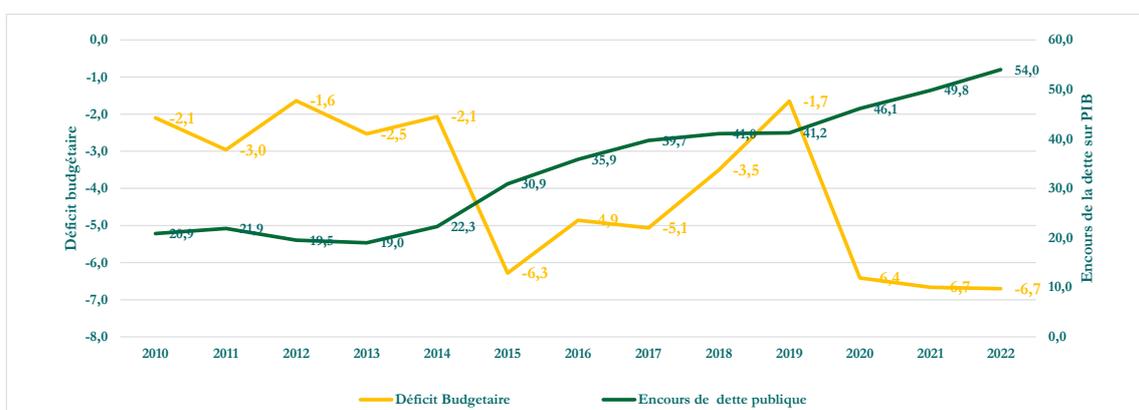
Le déficit budgétaire, hors dons, s'était accru en 2015 en ressortant à 6,3 % du PIB contre 2,1% du PIB en 2014. A partir de 2016, il est noté une amélioration progressive du déficit budgétaire qui était ressorti à 1,7% en 2019. En 2020, en lien avec la pandémie de la Covid-19 qui a induit un ralentissement du rythme de mobilisation des recettes fiscales couplée avec

un accroissement des dépenses publiques en lien avec le financement de la riposte sanitaire, le déficit budgétaire hors dons s'est dégradé en ressortant à 6,4%.

Depuis 2016, l'encours de la dette sur le PIB a connu une hausse modérée, en passant de 35,9 % en 2016 à 41,2 % en 2019, induite par les options de mobilisation de ressources et de la progression satisfaisante des projets financés. En 2020, en lien avec le financement des projets inscrits au PAG d'une part et de la riposte contre la pandémie de la covid-19 d'autre part, le taux d'endettement a enregistré un accroissement de 4,9 points de pourcentage par rapport à 2019 en s'établissant à 46,1 %. En 2021, il est ressorti à 49,8% du PIB, essentiellement porté par les émissions d'eurobonds de janvier 2021 et de juillet 2021,

destinées d'une part au remboursement anticipé de 65% de l'eurobond inaugural du Bénin de 2019 en vue de lisser le profil d'amortissement de la dette publique, et d'autre part, au financement de divers projets à caractère social et environnemental contribuant aux engagements du Bénin pour l'atteinte des ODD. En dépit de cette progression, l'encours de la dette est demeuré largement en deçà du seuil communautaire de 70 %. En 2022, le taux d'endettement public s'établit à 54% essentiellement porté par les facteurs suivants : (i) la signature du nouveau programme avec le FMI avec un décaissement de près de la moitié du financement global du programme ; (ii) les émissions de titres publics sur le marché régional ; (iii) les prêts contractés auprès des bailleurs internationaux du Bénin.

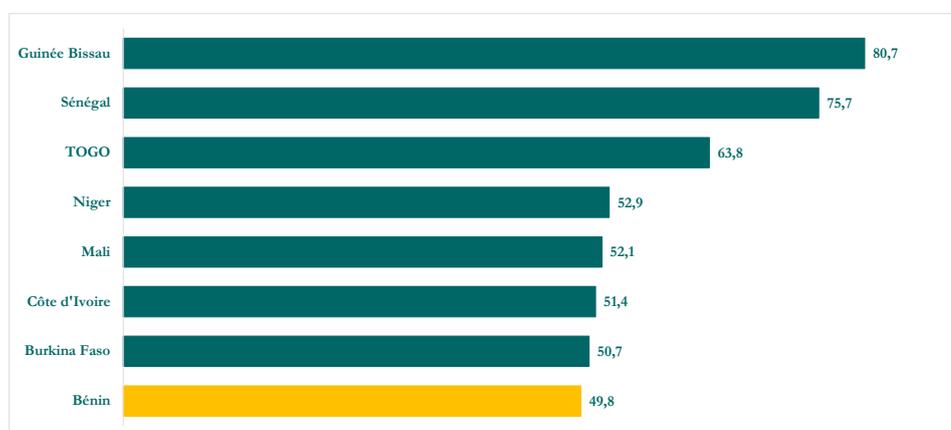
**Figure 11 : Evolution du déficit budgétaire hors dons et de l'encours de la dette sur PIB**



Source : DGE, janvier 2023

En 2021, le Bénin est le premier pays de l'UEMOA le moins endetté au regard du ratio de la dette publique sur le PIB.

**Figure 12 : Niveau de dette des administrations publiques des 8 pays de l'UEMOA en 2021 (en % du PIB)**



Source : Perspectives Economiques Régionales (FMI, Avril 2022)

## 8. FACTEURS DE RISQUES

### 8.1. Risques sécuritaires

Au plan sécuritaire, les problèmes d'attaques terroristes dans les pays du Sahel (Mali, Burkina et Niger notamment) et au Nigeria font peser un risque sur leurs pays frontaliers, dont le Bénin. Si pendant longtemps le Bénin a semblé être épargné de ces attaques, le risque sécuritaire s'est exacerbé depuis quelques années, au point de remonter dans l'ordre des priorités du Gouvernement.

Une aggravation du risque sécuritaire est de nature à affecter les flux touristiques et les investissements privés. Selon les simulations, une baisse de 10% des flux touristiques induirait un manque à gagner de 0,23 point de pourcentage de croissance et une baisse des recettes fiscales de 1,53%. Du côté des investissements privés, une contraction de 10% provoquerait une baisse de la croissance de 4,5 points de pourcentage et une baisse des recettes fiscales de 2,5 points de pourcentage.

En réponse à cette situation, l'État a renforcé son dispositif sécuritaire aux frontières et s'est doté d'une approche civile d'atténuation du risque sécuritaire. Cette approche vise à renforcer la présence de l'État dans les localités à risque et à répondre aux besoins des populations en matière économique et en services publics dont la défaillance constitue un terrain favorable à la propagation du terrorisme. Trois axes clés structurent cette stratégie : i) l'identification des zones vulnérables ; ii) la satisfaction des besoins sociaux et le développement des activités génératrices de revenus dans les zones vulnérables ; iii) la promotion de la cohésion sociale entre les communautés.

### 8.2. Risques sociaux

Depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le Bénin n'a pas connu de crise sociale. Les seuls blocages que l'on a pu noter sont liés aux mouvements de grèves avec parfois des paralysies de l'administration, des hôpitaux et centres de santé, des écoles et des juridictions.

Pour remédier à cette situation, le parlement a apporté, en septembre 2018, des amendements à la loi N°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin. Ces amendements stipulent que lorsque les conditions

sont respectées, le droit de grève s'exerce dans une durée bien définie. Elle ne peut excéder dix jours au cours d'une même année. De même, la grève ne peut aller au-delà de sept jours au cours d'un même semestre, et deux jours au cours d'un même mois. Il est également précisé que, quelle que soit la durée, la cessation du travail au cours d'une même journée est considérée comme un jour entier de grève. A la suite de ces amendements, les mouvements de grèves se sont estompés au sein de l'administration publique.

### 8.3. Risques macroéconomiques

Au Bénin, les risques macroéconomiques sont essentiellement portés par les politiques commerciales et de change au Nigeria et l'évolution des cours des matières premières, en particulier le coton, la noix de cajou et le pétrole. La proximité géographique entre le Bénin et le Nigeria et l'étroitesse des relations commerciales entre les deux pays constituent une opportunité mais présentent également des incertitudes, même si une grande partie des échanges se fait de manière informelle.

Ces incertitudes tiennent aussi bien à la politique commerciale du Nigeria qu'à sa politique monétaire. Au plan des relations économiques et commerciales avec le Nigeria, l'analyse des données disponibles avant 2016 montre l'étroitesse des liens économiques entre les deux pays. Selon les résultats des simulations de la Direction générale de l'Économie, une hausse de 1% du taux de croissance du Nigeria se traduisait par une augmentation du taux de croissance du Bénin de 0,14%. Au plan monétaire, une dépréciation ponctuelle du naira de 15% provoquerait une contraction du PIB de 1,1% la première année et une baisse des recettes publiques de l'ordre de 2,0% la première année et 0,5% la deuxième année, toutes choses égales par ailleurs<sup>7</sup>.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a entrepris dès 2016, à travers son Programme d'action, une série de réformes et d'investissements avec pour objectif de multiplier les sources de la croissance du Bénin et renforcer sa résilience. Ce programme concerne aussi bien la modernisation des régies financières que la densification du tissu productif, en révélant notamment le potentiel du Bénin dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, le numérique, le tourisme et l'économie du savoir.

<sup>7</sup> Source : Impact du naira sur l'économie béninoise (<https://www.dgae.finances.bj/wp-content/uploads/2021/05/Impact-du-Naira-sur-leconomie-beninoise.pdf>)

En conséquence, les résultats économiques du Bénin montrent le renforcement de sa résilience. Ainsi, en 2019, malgré la fermeture des frontières entre les deux pays depuis août 2019, le Bénin affiche son plus fort taux de croissance depuis 2016 et son deuxième plus fort taux de croissance depuis 20 ans, soit 6,9%, dans un contexte d'augmentation appréciable des recettes publiques. En 2020, le Bénin réalise la troisième meilleure croissance d'Afrique Sub-Saharienne, soit 3,8% pendant que le Nigeria enregistre une récession de 1,8% ; ceci, dans un contexte de fermeture des frontières du Nigeria et de crise de la COVID-19. Au plan des finances publiques, les recettes des Impôts et du Trésor enregistrent des hausses respectives de 5,2% et 2,2% par rapport aux prévisions pré-COVID-19, tandis que les recettes de la Douane s'inscrivent en hausse de 5,3% par rapport aux prévisions révisées 2020.

La stratégie de renforcement de la résilience du Bénin aux chocs en provenance du Nigeria, et plus généralement les chocs exogènes, sera poursuivie à travers le PAG 2021-2026 par l'accélération de la transformation structurelle de l'économie béninoise. A cet effet, l'État mettra spécifiquement l'accent sur : i) le renforcement de la diversification de l'économie ; ii) l'amélioration de l'attractivité de l'économie ; iii) la promotion du capital humain et iv) la promotion de l'intégration régionale, à travers notamment le développement des chaînes de valeurs régionales.

#### **8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées**

##### **Mobilisation des ressources fiscales**

Les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales au Bénin sont liés à la prépondérance du commerce informel (environ 57 % du PIB). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement met en œuvre depuis 2016 une stratégie orientée d'une part, vers la sécurisation des recettes collectées au travers notamment de la dématérialisation des procédures (exemple : paiement des impôts en ligne, introduction des machines électroniques de facturation de la TVA, etc.) et d'autre part, l'élargissement de l'assiette fiscale (meilleur encadrement des exonérations, mise en œuvre de mesures incitatives à la formalisation des entreprises comme l'institution d'une taxe professionnelle synthétique, etc.). En Outre, le Bénin dispose depuis mars 2020 d'un nouveau code des investissements

beaucoup plus attractif et d'une loi portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.

De plus, le Bénin a bénéficié de plusieurs missions d'assistance du Fonds Monétaire International pour l'élaboration d'un plan d'amélioration du Civisme Fiscal. La mise en œuvre de cette stratégie et du plan d'amélioration du civisme fiscal a induit un accroissement des recettes, principalement intérieures. Une nouvelle stratégie de mobilisation des recettes fiscales à moyen terme visant à accroître le taux de pression fiscale est en cours d'élaboration.

Toutefois, en lien avec le développement des nouvelles technologies, certaines activités lucratives en ligne se développent et beaucoup de transactions se font via les réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, etc. Ces activités échappent à l'imposition. Le risque de perte de recettes lié à l'expansion de ces affaires dans l'économie est permanent.

La persistance de la pandémie de la covid-19 constitue un risque pour la mobilisation des recettes fiscales intérieures du fait de son impact sur l'activité économique et des mesures restrictives prises dans les pays partenaires qui commercent avec le Bénin.

##### **Financement extérieur par les bailleurs de fonds**

Le Bénin affiche un programme ambitieux de réformes visant notamment à redonner de la confiance aux investisseurs, en donnant la priorité à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce programme suscite l'attention de plusieurs bailleurs qui se sont manifestés à travers des projets spécifiques pour accompagner le Gouvernement. De même, la qualité de la Gouvernance et la lutte renforcée contre la corruption sont de nature à rassurer les bailleurs de fonds. Tous ces éléments traduisent un risque limité pour la mobilisation des ressources extérieures. A fin décembre 2021, les autorités béninoises ont estimé la croissance à 7,2 % en hausse par rapport aux prévisions de 7,0 % initialement projetées et le déficit dons compris à 5,7 % du PIB, dans un contexte de poursuite des effets de la pandémie de COVID-19.

##### **Financement extérieur par les investissements directs étrangers**

Les risques en matière de financement extérieur par les investisseurs directs étrangers sont limités. En effet, le Bénin s'est lancé dans un vaste programme

de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements directs étrangers (IDE). Les entrées nettes d'investissements directs se sont établies à 111.950,8 millions en 2019 contre 102.370,5 millions en 2018, en hausse de 9.580,3 millions, en liaison avec les perspectives favorables de l'économie béninoise. La France (78,0 %), la Chine (10,8 %), le Nigéria (5,9 %) et la Côte d'Ivoire (5,0 %) sont les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en 2019. Toutefois, avec la persistance des effets de la pandémie de Covid-19 sur l'activité économique, les risques liés au financement sont réels, compte tenu de l'ampleur de la pandémie sur les pays développés et même sur les pays africains pourvoyeurs d'IDE nets au Bénin.

### 8.5. Risques sanitaires

Après une année 2020 marquée par la propagation rapide de la pandémie de la COVID-19 et ses effets néfastes sur l'économie, l'activité économique mondiale bénéficie de la découverte des premiers vaccins (fin 2020) et la vaccination massive des populations dès 2021. Quoique forte, la reprise économique mondiale qui s'en suit reste fragile, dans un contexte de menace de nouveaux variants de la COVID-19 et des taux de vaccination très divergents entre les pays. En effet, une recrudescence de la pandémie au cas où une nouvelle souche virale plus virulente émergerait, compromettrait les perspectives économiques, aussi bien au plan mondial que national. Au Bénin, les effets de la pandémie de la COVID-19 en 2020 ont été principalement à la base de l'écart important entre la prévision initiale de croissance à 7,6% et la réalisation de 3,8%. Au plan des finances publiques, les recettes mobilisées se sont établies à 1 142,1 milliards FCFA contre une prévision de 1 220,1 milliards FCFA pour la même année, soit un écart défavorable de 77,9 milliards FCFA.

Pour atténuer ce risque, la stratégie de l'État s'articule autour de deux points : i) augmenter la couverture vaccinale du pays et ii) renforcer le plateau technique national.

L'augmentation de la couverture vaccinale est essentielle pour faire face efficacement à l'apparition de nouveaux variants. Il faut dire que jusqu'en novembre 2021, le taux de vaccination était seulement de 3% au Bénin. Le Gouvernement a alors mis en place une stratégie plus offensive, en rapprochant les vaccins des populations. La stratégie

de déploiement de la vaccination combine à la fois les postes fixes et les postes avancés. Les postes fixes ont été installés sur des sites fixes : formations sanitaires, écoles, places publiques et autres dans tous les arrondissements. Les postes avancés se déplacent vers des lieux organisés : services publics, lieux de cultes, marchés, places publiques et villages éloignés ou d'accès difficile. Les crieurs publics et les médias de proximité sont également mis à contribution pour informer les populations sur la position des sites dans chaque village. Au 31 décembre 2021, la couverture vaccinale globale est passée à 19,49%. En intensifiant cette stratégie, l'ambition du Gouvernement est d'atteindre un taux de couverture vaccinal de 60% à fin décembre 2022. S'agissant du renforcement du plateau technique, il s'agit d'une mesure plus globale afin de préparer notre pays à d'autres chocs sanitaires. C'est la raison pour laquelle l'État a renforcé ses investissements dans la construction de nouveaux laboratoires, des centres de santé et dans l'acquisition d'équipements sanitaires de pointe.

### 8.6. Risques environnementaux

Les risques climatiques majeurs actuels qui impactent les modes et moyens d'existence au niveau des secteurs particulièrement vulnérables (agriculture, ressources en eau, littoral, etc.) comprennent les inondations, la sécheresse, les pluies tardives et violentes, les vents violents, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer. Les impacts observés au cours des trois dernières décennies sont, entre autres, la baisse des rendements agricoles, les perturbations des calendriers agricoles, la baisse des niveaux d'eau dans les barrages d'approvisionnement en eau potable imputable à l'augmentation de l'évaporation de l'ordre de 3 à 4% à l'échelle annuel, la prolongation de la période d'étiage (1 à 3 mois), la submersion des berges, etc.

Cependant, le sous-secteur agricole est indiscutablement, l'un des plus touchés par la variabilité du climat à travers, entre autres : i) la baisse des rendements jusqu'à 25,0% pour le maïs et 10,0% pour le coton ; ii) l'apparition de nouveaux ravageurs qui déciment les cultures ; iii) les perturbations du calendrier agricole ; etc. Selon les simulations, une baisse de la production agricole de 10,0% provoquerait un repli de la croissance économique de l'ordre de 2,0 points de croissance, toutes choses égales par ailleurs. Au plan des finances publiques, les résultats du Modèle de

Simulation et d'Analyse des Réformes Economiques (MOSARE) montrent que les recettes budgétaires baisseraient d'environ 0,6%.

Pour faire face à ce risque, le Bénin a engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs initiatives, réformes et programmes en matière de prévoyance et de gestion des risques de catastrophe. Au nombre de ces mesures figurent : i) la mise en place du Système d'Alerte Précoce (SAP) ; ii) la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes visant à renforcer la résilience de l'économie. Au plan budgétaire, il a été créé le Fonds de Réponse aux Catastrophes (FONCAT) qui permet à l'État de se doter de moyens pour réaliser des dépenses urgentes de réponses aux catastrophes, dont les catastrophes climatiques. Par ailleurs, à l'instar des autres pays ayant ratifié la convention des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, le Bénin s'est doté d'une contribution nationale déterminée qui prévoit un ensemble de mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

### **8.7. Risques électoraux**

Les débuts de l'année 2023 ont été marqués par l'organisation des élections législatives qui consacreront l'installation de la 9ème législature de l'ère démocratique au Bénin. Ces périodes électorales sont généralement marquées par un risque politique, qui pourrait affecter notamment l'investissement privé. Comme rappelé plus tôt, une contraction de 10% des investissements privés provoqueraient un repli de la croissance de 4,5 points de pourcentage et une baisse des recettes fiscales de 2,5 points de pourcentage. Toutefois, grâce aux efforts déployés par le gouvernement, le pays a connu des élections inclusives, qui se sont déroulées dans la paix et la transparence. Ce risque est donc écarté pour 2023.

### **8.8. Risques liés à la dette publique**

#### ***Risques de premier ordre***

Les risques majeurs liés à la dette publique sont de cinq (05) ordres, à savoir :

- (i) le risque de variabilité du coût de la dette
- (ii) le risque de taux d'intérêt
- (iii) le risque de refinancement
- (iv) le risque de change
- (v) le risque de surendettement (viabilité globale de la dette publique)

#### ***Risques de second ordre***

Trois risques de second ordre sont associés au portefeuille de la dette publique à savoir :

- (i) le risque de crédit lié à la perception du marché
- (ii) le risque de liquidité
- (iii) le risque de non maîtrise du stock des arriérés de paiement
- (iv) le risque lié aux passifs contingents

### **8.9. Risques de variabilité du coût de la dette**

Ce risque traduit la vulnérabilité des charges financières de la dette publique à une forte variabilité des taux d'intérêt du portefeuille de la dette publique. À fin décembre 2022, le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette publique ressort à environ 3% et se situe ainsi dans des proportions soutenables. Sur le moyen terme 2022-2026, le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette publique devrait demeurer en dessous de 4%.

### **8.10. Risques de taux d'intérêt**

Il traduit la vulnérabilité des coûts due à une hausse des taux d'intérêt, par exemple lorsque les taux variables sont révisés et/ou la dette à taux fixe doit être refinancée ; ou encore, le risque que la valeur d'un investissement change par suite de l'évolution du niveau absolu des taux d'intérêt, de l'écart entre deux taux, de la forme de la courbe de rendement ou de toute autre relation de taux d'intérêt.

Le portefeuille de la dette publique du Bénin est fortement dominé par les instruments de dette à taux fixe à plus de 95% , soit la quasi-totalité du portefeuille, d'après les données à fin décembre 2022. Sur le moyen terme 2022-2026, la proportion de la dette à taux d'intérêt fixe devrait demeurer supérieure à 95%.

De ce qui précède, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est maîtrisée.

### **8.11. Risques de refinancement**

Ce risque fait référence à l'incertitude selon laquelle la dette venant à échéance pourrait être financée à un coût plus élevé ou à l'incapacité de la refinancer. Le risque de refinancement est apprécié par les indicateurs « durée moyenne d'échéance (en année) » et « dette à amortir dans un an (en % du PIB et en % du total de la dette) ».

La durée moyenne d'échéance du portefeuille de la dette totale ressort à environs 9 ans à fin 2022. Le niveau de cet indicateur est la résultante de la stratégie de rallongement de la maturité des instruments du portefeuille de la dette publique. En effet, le Bénin accède de plus en plus à des financements de maturités importantes en dehors des financements concessionnels, témoignage de l'amélioration de la qualité de signature du pays et de la meilleure perception du Bénin sur les marchés financiers.

En somme, le risque de refinancement paraît mineur pour le portefeuille de la dette au cours de l'exercice budgétaire 2023.

### 8.12. Risques de taux de change

Ce risque traduit la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique à une dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises d'endettement.

La dette en devise du Bénin est dominée par l'euro qui a une parité fixe avec le FCFA. La part des emprunts exposés aux risques de change (emprunts libellés en devises hors Euro) est projetée à 21,59% du total de la dette à fin 2022. De plus, cette part de dette est essentiellement concessionnelle ce qui constitue un deuxième niveau de mitigation des risques.

Les marchés financiers restent perturbés par les différents chocs économiques intervenus ces dernières années et une incertitude plane sur

les niveaux des cours des devises. Face à une éventualité de forte fluctuation des cours des devises, une provision de service de la dette a été considéré dans le budget de l'Etat exercice 2023 afin de faire face au service supplémentaire qu'induirait une variation des cours des devises du portefeuille de la dette publique.

De ce qui précède, le risque de taux de change demeure maîtrisé.

### 8.13. Risques de surendettement

(Voir point 7.2 sur la viabilité de la dette publique)

### 8.14. Risques de crédit lié à la perception du marché

Le risque relatif à la perception du Bénin sur les marchés financiers est suivi à travers l'évaluation des agences de notation. Depuis 2018, le Bénin réalise régulièrement sa revue de notation financière par les agences de renommée internationale (S&P, Fitch, Moody's) et régionale (Bloomfield, et WARA). De façon globale, la notation financière du Bénin est en constante amélioration. Les résultats reflètent la bonne perception du marché sur le risque crédit de l'Etat béninois.

Ces notations confirment également la résilience de l'économie nationale face aux chocs externes et la solidité des fondamentaux macroéconomiques et perspectives économiques du Bénin.

**Figure 13 : Évolution de la notation financière du Bénin sur la période 2018-2022**

	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>S&amp;P Global Ratings</b>	B+ perspective Stable	B+ perspective Stable	B+ perspective Stable	B+ perspective Stable	B+ perspective Stable	↔ Notation Stable
<b>Fitch Ratings</b>	B+	B perspective positive	B perspective Stable	B+ perspective Stable	B+ perspective Stable	↑ Evolution de la notation
<b>MOODY'S</b>		B2 perspective positive		B1 perspective stable	B1 perspective stable	↑ Evolution de la notation
<b>BLOOMFIELD INVESTMENT</b>		A- perspective stable	A- perspective stable	A perspective stable	A perspective stable	↑ Evolution de la notation
<b>WARA</b>		A-		A- perspective stable	A- perspective stable	↔ Notation Stable

Source : CAA, Janvier 2023

## 8.15. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se matérialise par une incapacité à honorer ses paiements à court terme. La part de la dette existante arrivant à échéance dans un an devrait représenter **10%** du portefeuille. Cet indicateur demeure dans l'intervalle cible défini pour cet indicateur dans la stratégie d'endettement 2020-2024 (10-13%).

De plus les ratios de liquidité de l'Analyse de Viabilité de la Dette évoluent sur une tendance soutenable en dessous de leurs seuils respectifs.

Il convient également de faire ressortir que le Bénin a toujours honoré ses échéances de remboursement du service de la dette (le Bénin n'a enregistré aucun arriéré de paiement sur sa dette financière). En effet, le Bénin dispose d'une gestion proactive de la trésorerie afin d'anticiper sur les ressources et dépenses de l'État.

Ainsi, le risque de liquidité associé à la dette publique apparaît maîtrisé.

## 8.16. Risques de non maîtrise du stock des arriérés de paiement

En janvier 2019, le Bénin a réalisé un audit du stock de créances impayées détenues par le secteur privé sur le Gouvernement. Un stock d'arriérés envers les fournisseurs de 0,2 % du PIB 2020, encourus avant 2016 a été identifié. Un apurement progressif de ces arriérés sur la période 2019-2021 a été mis en œuvre. A fin juin 2022, un stock d'instances de paiement de 7,26 milliards de FCFA (paiement au titre de la réparation de véhicules administratifs, de location de véhicules et des contrats de baux administratifs) avait été identifié. En lien avec les exigences du nouveau programme économique et financier appuyé par le FMI notamment avec la non accumulation des arriérés de paiements (sur la dette financière et sur les crédits fournisseurs), ce stock existant a été apuré courant l'année 2022.

## 8.17. Risques liés aux passifs contingents

Deux passifs contingents majeurs sont associés au portefeuille de la dette publique du Bénin à savoir : **(i) passif contingent explicite** : garantie délivrée par l'État et **(ii) passif contingent implicite** : dette bancaire non garantie des entreprises publiques.

### **Garantie délivrée par l'Etat :**

Le portefeuille de la dette publique contient un seul prêt couvert par la garantie souveraine de l'État (délivrée en 2018) pour un montant initial engagé et entièrement décaissé de 27 milliards de FCFA au profit de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) pour un financement obtenu auprès du groupe bancaire local ECOBANK BENIN. L'encours de ce prêt (contracté par concours bancaire local) à fin décembre 2022 est 7,85 milliards de FCFA.

L'encours de la garantie octroyée par l'État devrait représenter **0,13%** de l'encours de la dette publique à fin décembre 2022 et **0,07%** du PIB. Le prêt couvert par la garantie fait partie intégrante du portefeuille de la dette publique du Bénin pour des besoins de suivi. Par ailleurs, grâce aux différentes actions menées par le Gouvernement et aux réformes de modernisation et de performance financières, la SBEE (structure bénéficiaire de la garantie) s'acquitte à bonne date du remboursement du service de la dette sans que la garantie ne soit appelée. Il convient d'indiquer que les dispositions sont prises par l'État en cas d'éventuel appel de garantie.

### **Dette bancaire non garantie des entreprises publiques**

Le portefeuille de la dette des entreprises publiques est constitué de quinze (15) entreprises pour un encours de 183,85 milliards de FCFA au 31 décembre 2021.

**TABLEAU 15 : ENCOURS DÉTAILLÉ DE LA DETTE BANCAIRE NON GARANTIE DES ENTREPRISES PUBLIQUES**

N°	Entreprises	2021
1	Loterie Nationale du Bénin (LNB)	0
2	Office National du Bois (ONAB)	0
3	Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA)	0
4	La Poste du Bénin S.A. (LPB SA)	0
5	Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB)	0
6	Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP)	0
7	Port Autonome de Cotonou (PAC)	54 964 107 323
8	Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP)	1 644 000 000
9	Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (COBENAM)	0
10	Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers S.A. (SONACOP)	0
11	Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)	7 528 772 660
12	Société Béninoise des Hydrocarbures (SOBEH)	0
13	Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)	3 918 819 960
14	Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire SA (SIRAT SA)	115 637 411 585
15	Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion SA (SBIR SA)	156 451 350
<b>TOTAL</b>		<b>183 849 562 878</b>

Source CAA, DGPEP, 2023

La dette des entreprises publiques représente 1,70% du PIB. Elle est intégrée dans l'analyse de la viabilité de la dette du Bénin au niveau des scénarii de chocs émanant des passifs contingents. De plus, elle fait l'objet d'un suivi rigoureux au travers d'un mécanisme de collecte, de monitoring et de reporting par une équipe constituée de la CAA et de la DGPEP. Par ailleurs, les différentes réformes engagées par l'État ces dernières années ont permis une bonne gestion du portefeuille des entreprises publiques.

De tout ce qui précède, il convient de retenir que la dette bancaire non garantie des entreprises publiques ne constitue pas un facteur de risque budgétaire majeur pour les

#### 8.18. Mesures de mitigation des risques associés au portefeuille de la dette publique

- Le risque de taux d'intérêt sera maintenu dans des proportions acceptables à travers un recours aux instruments de dette à taux fixe et présentant des caractéristiques en adéquation avec les projets financés et à la capacité de remboursement du pays. Sur toute la période 2023-2025, la part de la dette publique à taux d'intérêt fixe devrait se situer au-delà de 95% ; ce qui implique

une très faible exposition aux variations de taux d'intérêt induites par les prêts à taux flottant.

- Le risque de taux de change sera contenu à travers le recours aux emprunts en devises stables.
- Le risque de refinancement sera maîtrisé à travers un rallongement de la maturité des instruments du portefeuille de la dette publique. Les opérations de reprofilage de la dette intérieure de 2018 et 2021 et de gestion de passif couplée à l'émission d'Eurobond de janvier 2021, pourraient être envisagées à l'avenir afin de rallonger la maturité du portefeuille de la dette publique et poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille de dette (en termes d'adéquation des caractéristiques des prêts avec les projets financés). En termes de cible, la stratégie d'endettement à moyen terme actuellement en vigueur sur la période 2020-2024 prévoit que la dette arrivant à maturité dans un an soit contenue dans la fourchette 10%-13%.
- Le risque de liquidité sera rigoureusement suivi. Le Bénin met un point d'honneur au

remboursement à bonne date de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires. Par ailleurs, un suivi rapproché des ratios de liquidités sera maintenu en vue de veiller à la soutenabilité des finances publiques.

- En ce qui concerne le risque de crédit lié à la perception du marché, le Bénin entend poursuivre sa stratégie d'évaluation régulière de sa notation financière par les diverses agences de notation. Les réformes de transformation structurelle de l'économie et de bonne gestion des finances publiques permettront au Bénin de maintenir/améliorer ses notes.
- Le risque lié aux passifs contingents sera maintenu dans des proportions acceptables

à travers une limitation au recours à la garantie de l'Etat. Le Bénin entend poursuivre le monitoring permanent des passifs contingents afin de prévenir tout risque lié qui pourrait survenir. Pour ce qui est de la dette bancaire non garantie des entreprises publiques, elle fait l'objet d'un suivi rigoureux au travers d'un mécanisme de collecte, de monitoring et de reporting par une équipe constituée de la CAA et de la DGPED.

En ce qui concerne le risque lié à la viabilité globale de la dette, le Bénin entend produire périodiquement et conjointement avec le FMI, des Analyses de Viabilité de la Dette qui permettront d'assurer un bon monitoring de l'évolution des indicateurs d'endettement.





## IV - PRESENTATION DE L'EMETTEUR

---



## 1 - PRÉSENTATION DE LA DGTCP

Le Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin est organisé en Directions Techniques et Centraux dont la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) placée sous la direction d'un Directeur Général qui relève lui-même de l'autorité directe du Ministre de l'Economie et des Finances. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par le Décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des finances et l'Arrêté n° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/0013SGG22 du 21 janvier 2022. La DGTCP a deux missions que sont la mission « Trésor » et la mission « comptabilité publique ». A ce titre, elle exerce quatre fonctions principales : la fonction Trésor, la fonction Réglementation de la Comptabilité Publique, la fonction Comptable et la fonction Règlementation des changes.

### Attributions de la DGTCP

*Au titre de la fonction « Trésor », la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est chargée de :*

- l'étude et du suivi des problèmes liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat en vue de procéder aux arbitrages nécessaires ;
- la réalisation de l'équilibre des ressources et des charges publiques dans l'espace et dans le temps ;
- la proposition et de la mise en œuvre de la politique financière de l'Etat ;
- l'émission et de la négociation des effets ou titres publics ;
- la gestion du portefeuille de titres de l'Etat ;
- l'exécution, en collaboration avec l'Institut d'émission, de la politique monétaire de l'Etat ;
- la gestion de la dette publique en liaison avec la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

*Au titre de la fonction « Règlementation de la Comptabilité Publique » la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est chargée de :*

- l'initiation ou de l'étude de tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat et des autres

Collectivités publiques soumis aux règles de la comptabilité publique ;

- l'animation des services du réseau comptable dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires et comptables de l'Etat et des Collectivités publiques.

*Au titre de la fonction « Comptable » la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est chargée :*

- du recouvrement des recettes non fiscales ;
- de la centralisation de toutes les recettes recouvrées au profit de l'Etat ;
- de la gestion du paiement des dépenses des organismes publics régis par les règles de la comptabilité publique ;
- du suivi de la gestion financière et comptable des ministères, Institutions de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics à caractère administratif, des postes diplomatiques et consulats généraux ;
- de la production des états financiers, des statistiques des flux financiers de l'administration publique, assortis d'analyses en collaboration avec les autres directions concernées du Ministère en charge des Finances ;
- de la production des comptes de gestion de l'Etat et des autres collectivités publiques ;
- de la centralisation des comptes de tous les comptables publics ;
- de la mise en état d'examen des comptes de gestion des comptables principaux et de leur transmission à la juridiction financière compétente ;
- de l'élaboration du Compte général de l'Administration des Finances ;
- de l'élaboration du projet de loi de règlement de l'Etat.

*Au titre de la fonction « Règlementation des changes » la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est chargée :*

- de la délimitation et du suivi de la politique des changes ;
- du suivi et du contrôle des opérations financières avec l'étranger, notamment le contrôle des changes et le rapatriement

des recettes d'exportation en liaison avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

### **Organisation et fonctionnement de la DGTCP**

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/00135GG22 du 21 janvier 2022, la structure de la DGTCP comprend :

- *le Directeur Général et son adjoint*

Le Directeur Général assure les fonctions d'orientation, d'impulsion et de coordination. Il est assisté dans ses missions par le Directeur Général adjoint.

- *les structures et postes rattachés au Directeur général*

Les structures et postes rattachés au Directeur comprennent :

- o l'Inspection générale des services ;
- o la Cellule des réformes et de la démarche qualité ;
- o l'Assistant du Directeur général ;
- o le Secrétariat particulier ;
- o le Secrétariat administratif.

- *les directions techniques*

- o la Direction des Affaires Monétaires et Financières ;

- o la Direction de la Réglementation Comptable ;
- o la Direction de l'Informatique et des Archives ;
- o la Direction de la Formation Professionnelle du Trésor ;
- o la Direction des Moyens Généraux ;
- o la Direction des Recettes.

- *le réseau comptable composé des services centraux et extérieurs*

Les services centraux sont :

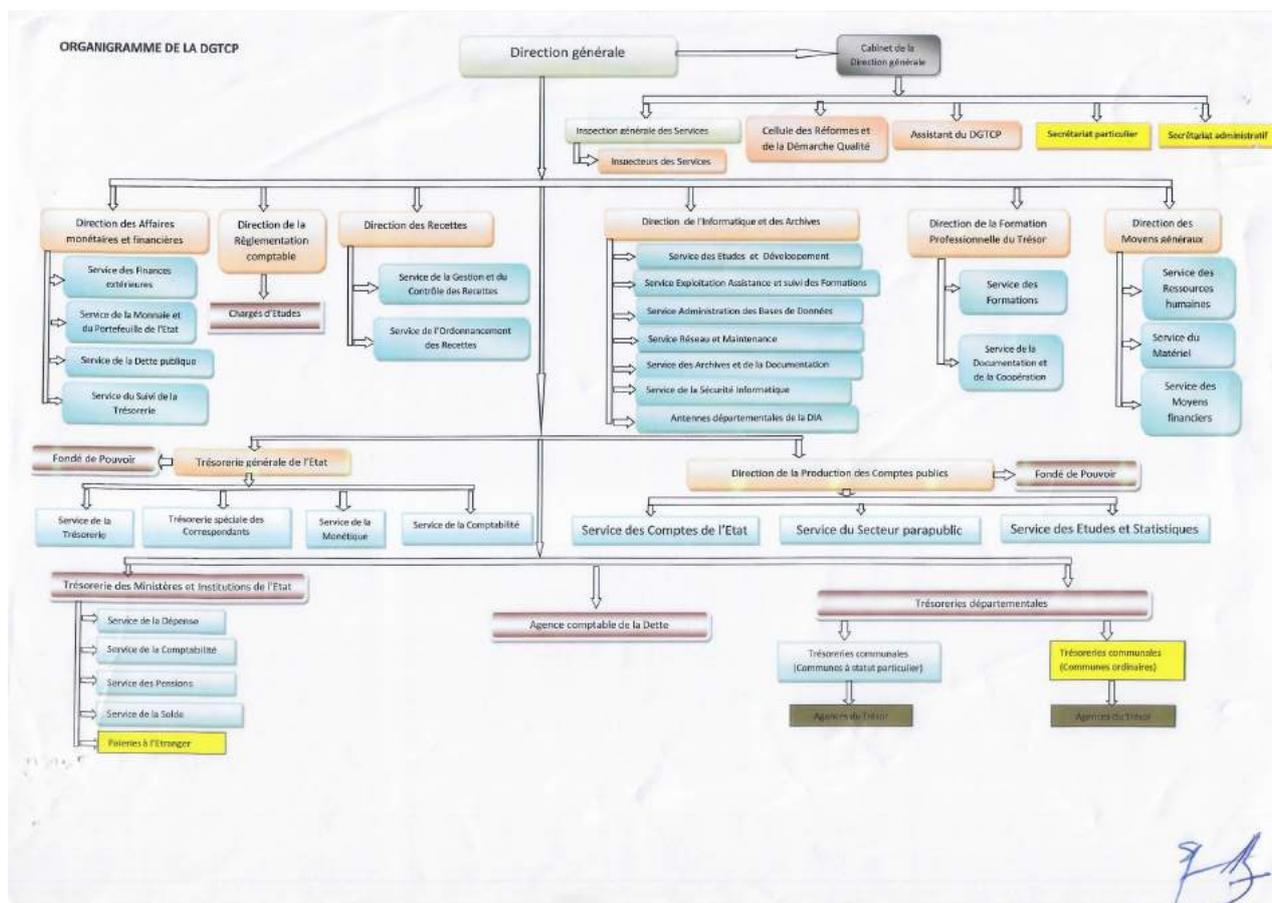
- o la Direction de la Production des Comptes Publiques ;
- o la Trésorerie Générale de l'Etat.

Les services extérieurs sont :

- o la Trésorerie des Ministères et Institutions de l'Etat ;
- o l'Agence Comptable de la Dette ;
- o la Trésorerie Départementale ;
- o la Trésorerie Communale

L'organisation de la DGTCP peut se schématiser par l'organigramme ci-après :

## Organigramme de la DGTCF



## 2 - INTERVENTIONS DE L'ÉMETTEUR SUR LES MARCHÉS FINANCIER ET MONÉTAIRE

Le Bénin pays membre de l'UEMOA, intervient régulièrement sur les différents marchés de l'Union. En effet, le Bénin a procédé à plusieurs levées de fonds sur le marché adjudicataire à travers des

Bons Assimilables du Trésor et des Obligations Assimilables du Trésor ainsi que sur le marché financier à travers des Appels Publics à l'Épargne (APE). C'est dans ce cadre qu'il envisage pour une neuvième expérience le présent APE.

Les émissions Obligataires du Bénin sur le marché financier se résument comme suit :

Date d'Emission	Durée (ANS)	Montant Levé (FCFA)	Nominal	Taux Facial
Avril 2000	5	5 000 000 000	10 000	8,00%
Décembre 2006	5	54 183 970 000	10 000	6,00%
Octobre 2011	5	68 000 000 000	10 000	6,50%
Février 2017	10	171 546 780 000	10 000	6,50%
Avril 2018	7	62 596 280 000	10 000	6,50%
Juillet 2020	8	110 000 000 000	10 000	6,50%
Février 2022	15	60 252 180 000	10 000	5,50%
	20	95 137 070 000	10 000	5,85%
Juillet 2022	15	190 017 560 000	10 000	5,75%
<b>TOTAL</b>		<b>816 733 840 000</b>		

Source : SGI-BENIN





# ANNEXE

---



**ARRÊTÉ**

Année 2023- N° 293 /MEF/DC/SGM/DGTCP/DAMF/SP

fixant les conditions d'émission simultanée d'obligations du Trésor par syndication le 14 février 2023

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n°2021-16 du 23 décembre 2021 portant loi de finances pour la gestion 2022 ;
- vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- vu** le Règlement n°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** l'arrêté n° 125-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DRC/SP/0013SGG22 du 21 janvier 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

considérant les nécessités de service,

**ARRÊTE :**

**Article premier**

Conformément aux dispositions de la loi n°2022-33 du 09 décembre 2022 portant loi de finances pour la gestion 2023, le Ministre de l'Économie et des Finances autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à procéder à l'émission simultanée d'obligations du Trésor par syndication sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine pour un montant indicatif de cent cinquante milliards (150 000 000 000) francs CFA le 14 février 2022.

**Article 2**

La structuration et le placement de la syndication seront confiés à une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI), chef de file-arrangeur qui se fera accompagnée de co-chefs de file et d'autres membres du syndicat de placement.

**Article 3**

La syndication sera réalisée en une émission simultanée de deux obligations du Trésor sur les maturités respectives de sept (7) et quinze (15) ans dont les principales caractéristiques sont définies comme ci-après :

<b>Émetteur</b>	État du Bénin représenté par la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.	
<b>Nature de l'opération</b>	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.	
<b>Prix de l'émission</b>	Dix mille (10 000) francs CFA par obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.	
<b>Durées de l'emprunt</b>	7 ans et 15 ans simultanés.	
<b>Montant indicatif</b>	<b>sur la maturité de 7 ans</b>	Soixante-dix milliards (70 000 000 000) francs CFA.
	<b>sur la maturité de 15 ans</b>	Quatre-vingt milliards (80 000 000 000) francs CFA.
<b>Nombre de titres émis</b>	<b>sur la maturité de 7 ans</b>	sept millions (7 000 000).
	<b>sur la maturité de 15 ans</b>	huit millions (8 000 000).
<b>Jouissance des titres</b>	La date de jouissance des obligations est fixée à cinq (5) jours ouvrables suivant la date de clôture de la période de souscription.	
<b>Nature et forme des obligations</b>	Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles sont obligatoirement inscrites en comptes, tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une	

	inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.
<b>Taux nominal annuel</b>	Les obligations porteront intérêt à un taux annuel qui sera fixé par le Ministre de l'Économie et des Finances suivant les conditions du marché.
<b>Cotation</b>	Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) un (01) mois plus tard après leur date de jouissance. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.
<b>Fiscalité</b>	Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur au Bénin et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.
<b>Paiement des intérêts et remboursement du capital</b>	Les intérêts seront payés chaque année. Le remboursement de l'emprunt se fera par amortissement annuel du capital en séries égales en sept (7) ans pour les titres de maturité sept (7) ans et en quinze (15) ans pour les titres de maturité quinze (15) ans. L'émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement des obligations restant en circulation.
<b>Garantie</b>	Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Bénin.
<b>Liquidité du titre</b>	Les obligations issues de l'emprunt bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.
<b>Personnes concernées</b>	L'émission d'emprunt obligataire est ouverte aux personnes physiques et morales des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), ainsi qu'aux investisseurs régionaux et internationaux.
<b>Chef de file arrangeur</b>	Une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) habilitée du marché financier régional.
<b>Co-chefs de file</b>	Trois SGI habilitées du marché financier régional.
<b>Syndicat de placement</b>	Toutes les SGI ainsi que les établissements bancaires de l'UMOA ayant signé le contrat de syndication de l'emprunt.

**Article 4**

Les modalités et les conditions d'intervention de la SGI, chef de file-arrangeur et des autres intervenants habilités ainsi que les obligations qui en découlent seront précisées dans une convention entre le chef de file-arrangeur et le Ministre de l'Économie et des Finances.

**Article 5**

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 FEV 2023



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

**AMPLIATIONS** : PR 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 20 - SGG 4 - JORB 1 - ARCHIVES & CHRONO 2







